

**Arrêté des
comptes 2018**
rapport de présentation

conseil municipal
lundi 27 mai 2019

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
1 – L' ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	11
1-1 Résultats budgétaires 2018.....	13
1-2 Chaîne de l'épargne.....	14
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	16
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	17
2-1 La fiscalité.....	21
2-1-1 La fiscalité directe.....	21
2-1-2 La fiscalité indirecte.....	24
2-2 Les concours financiers	25
2-2-1 La dotation globale de fonctionnement	27
2-2-2 Les compensations fiscales	28
2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP.....	29
2.2.4 Les versements de la Métropole.....	31
2-3 Les subventions.....	33
2-4 Les recettes courantes.....	34
2-5 Les atténuations de charges.....	35
3 – LES DEPENSES DE GESTION.....	37
3-1 Les charges courantes des services.....	41
3-2 Les charges de personnel.....	42
3-3 Les charges de transfert.....	43
3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville	44
3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	45
3-3-3 Les subventions au tissu associatif de la Ville.....	46
3-3-4 Les autres dépenses de transfert.....	46
3-3-5 Le FPIC	47
4 – L'INVESTISSEMENT.....	49
4-1 Les dépenses d'équipement.....	51
4-2 Le financement des investissements	55
5 – L'ENDETTEMENT.....	59
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	67
ANNEXE - État de la dette.....	71

INTRODUCTION

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du centre ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (pages 197 et 198 de la maquette budgétaire). Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du centre ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du centre ville.

Éléments de méthodologie :

Le rapport de présentation n'explique que les recettes et dépenses de gestion pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent principalement des annulations de mouvements et des régularisations comptables. Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 49 999 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières, soit l'exercice 2017.

Synthèse des éléments du rapport

L'arrêté des comptes 2018 se caractérise par un résultat global de clôture de 4 931 962 € et de 4 214 141 € après prise en compte du résultat des restes à réaliser 2018 de -717 821 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 5 918 847 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2018	CA 2018	Libellé	
Charges à caractère général	7 802 684	26 043 985	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 718 594	22 016 553	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	12 511 549	1 341 443	Subventions	
Atténuations de produits	7 221	3 451 800	Recettes courantes	
		149 153	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 040 048	53 002 934	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	754 025	155 094	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	298 379	664 848	Produits exceptionnels	
		3 027 278	Reprise du résultat de fonctionnement 2017	
Mouvements d'ordre	1 116 060	277 206	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 208 513	57 127 360	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement		5 918 847		

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 986 885 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	CA 2018	CA 2018	Libellé	
Opérations sur patrimoine actuel	2 654 047	973 879	Remboursement dette récupérable Métro	INVESTISSEMENT
Opérations nouvelles	140 955	1 347 257	Fctva + Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village Sud	1 699 694	2 527 574	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouvellement urbain Vlleneuve	73 155	407 996	Autres recettes	
Subventions d'équipement	71 288	1 341 900	Emprunts nouveaux	
Programmes d'aménagement urbain	93 373			
Attribution de compensation d'investissement	207 855			
Total général dépenses d'équipement	4 940 367			
Dotations fonds divers et réserves	446 833	1 478 021	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Reprise du résultat d'investissement 2017	1 153 243			
Remboursement du capital des emprunts	4 416 244			
	0	1 054 322	Cessions d'immobilisation	
Mouvements d'ordre	856 401	1 695 254	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	11 813 088	10 826 203	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'Investissement		-986 885		

Le résultat global de clôture est constitué par le cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Résultat global de clôture	4 931 962
Résultat des restes à réaliser 2018	-717 821
Résultat global de clôture après RAR 2018	4 214 141

Il faut rappeler que depuis 2011 la ville d'Échirolles est fortement impactée par la baisse des concours financiers. Les réformes successives des mécanismes de péréquation à l'échelle du territoire national avec la suppression de la taxe professionnelle, la réforme du calcul du potentiel fiscal, la mise en place du fonds de péréquation communal et le pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisent considérablement la commune. Globalement les concours financiers ont enregistré dans la période 2011/2018 une perte de 5,3M€ passant de 11,2M€ à 5,9M€.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Échirolles a poursuivi sa maîtrise des dépenses de gestion avec une diminution globale de -1,7% dont -0,11% sur les charges courantes, +0,22% sur les charges de personnel, -4,2% sur les charges de transferts et -98% sur les atténuations de produits suite à l'exonération de la contribution au FPIC.

Dans la chaîne de l'épargne, une amélioration significative de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette est constatée. Les explications de cette amélioration figurent au paragraphe 1-2 chaîne de l'épargne.

La ville d'Échirolles a poursuivi son désendettement pour la huitième année consécutive ramenant l'encours de dette de 65,7M€ à 50,5M€ soit -15,2M€.

Les investissements (dépenses réelles) se sont réalisés globalement à 61,8% soit 9,8M€ sur 15,9M€ des crédits ouverts. Les dépenses d'équipement se sont réalisées à hauteur de 51,4%, 2M€ de restes à réaliser ont été constatés. Les dépenses d'équipement, pour 2018, se caractérisent par les acquisitions, l'entretien, la maintenance, les travaux sur le patrimoine actuel, les opérations nouvelles, le programme de renouvellement urbain du Village sud, le programme de renouvellement urbain de la Villeneuve et les programmes d'aménagement urbain.

Pour financer les dépenses d'investissement, les principales recettes sont les subventions co-financeurs pour 2,53M€, les cessions d'immobilisations pour 1,05M€, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 1,35M€, le remboursement par la Métropole du capital de dette calculé sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie pour 0,97M€, l'emprunt nouveau pour 1,34M€ et le remboursement par l'EPFL-D du portage du tènement de la SCI Entreprises Réunies pour 0,37M€.

En conclusion, le compte administratif 2018 de la ville d'Échirolles poursuit sa trajectoire de rétablissement et reste calé sur la stratégie financière présentée lors du DOB 2018. Les objectifs pour 2018 étaient une amélioration de l'épargne brute à 2,7M€ et une capacité de désendettement à 19,9 années.

Le compte administratif 2018 affiche une épargne brute à hauteur de 3,7M€ et une capacité de désendettement à 14,4 années sur un encours au 1 janvier 2018 et 13,6 années sur un encours au 31 décembre 2018 sans agir sur le levier fiscal que ce soit sur les taux et/ou les dispositifs d'abattement.

Pour y répondre, la ville s'est attachée d'une part, à maîtriser ses dépenses courantes pour dégager des économies en fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité et d'autre part, à limiter son niveau d'investissement aux ressources mobilisables (épargne nette générée, produits de cessions, subventions, emprunts strictement limités pour répondre à l'enjeu de désendettement) sans oublier les recettes exceptionnelles dont le remboursement des assurances sur le sinistre du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L' ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2018

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Résultat global de l'exercice précédent								
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	5 113 115	4 441 166	4 092 583	3 239 091	3 187 219	3 482 734	4 505 298	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-3 347 774	-1 421 810	-1 195 367	291 075	1 679 055	1 786 478	-1 153 243	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	1 765 341	3 019 356	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté								
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	4 058 672	3 792 933	2 764 203	970 341	30 072	758 145	1 478 021	D
Résultat global de l'exercice								
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 386 724	3 444 350	1 910 711	734 772	325 587	1 780 709	2 891 570	E
Résultat d'investissement de l'exercice	1 925 964	226 443	1 486 442	1 248 699	107 423	-2 939 721	166 359	F
Résultat global de l'exercice	5 312 688	3 670 793	3 397 153	1 983 471	433 010	-1 159 012	3 057 928	G = E+F
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire								
Section de fonctionnement	0	0	0	183 698	0	0		H
Section d'investissement	0	0	0	139 281	0	0		I
Résultat global de clôture								
Résultat global de clôture en fonctionnement	4 441 167	4 092 583	3 239 091	3 187 220	3 482 734	4 505 298	5 918 847	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	-1 421 810	-1 195 367	291 075	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	-986 885	K = B+F +I
Résultat global de clôture	3 019 357	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	L = J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2018 présente un résultat global de clôture de 4 931 962€ en hausse par rapport à 2017 (3 352 055 €).

Après couverture des restes à réaliser (-717 821 €) le résultat global de clôture s'élève à 4 214 141 € (contre 3 027 278 € en 2017).

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat global de Clôture 2018	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2018	Résultat global de clôture 2018 après couverture des RAR
I - Budget principal	3 352 055	1 478 021	3 057 928	4 931 962	-717 821	4 214 141
III - Budget annexe du centre ville	-269 885	0	-40 234	-310 120	0	-310 120
TOTAL I + II + III	3 082 170	1 478 021	3 017 694	4 621 842	-717 821	3 904 021

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du centre ville après financement des restes à réaliser 2018 est de 3 904 021 €. Ce résultat est constitué du résultat de clôture de l'exercice 2017 de 3 082 170 € duquel on retire la part affectée au financement de la section d'investissement de 1 478 021 € auquel on ajoute le résultat négatif de l'exercice 2018 de 3 017 694 € soit un résultat global de clôture 2018 consolidé de 4 621 842 €. En ajoutant le solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement, le résultat global de clôture est de 3 904 021 € dont 4 214 141 € pour le budget principal et -310 120 € pour le budget annexe du centre ville.

Le résultat négatif de l'exercice 2018 du budget annexe du centre ville est expliqué par le décalage d'une recette de charges foncières sur l'îlot 27.

1-2 Chaîne de l'épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (53 millions d'euros) sont en progression de 0,33% par rapport à 2017. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2018 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,7%.

Les dépenses de gestion (49 millions d'euros) diminuent de 1,71% par rapport à 2017. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2018 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,2%.

L'épargne de gestion passe de 2,93M€ en 2017 à 3,96M€ en 2018 soit une progression en valeur absolue de 1,03M€. Cette amélioration est expliquée principalement par une progression des recettes de gestion de 0,3% par rapport au CA 2017 et une baisse des dépenses de gestion de 1,7% par rapport au CA 2017 suite au travail de la majorité municipale qui s'est engagée dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations. En 2018, l'épargne brute progresse en valeur absolue de 1,25M€ par rapport à 2017. Cette amélioration est expliquée par l'effet cumulé de recettes exceptionnelles telles que le remboursement des assurances sur le sinistre du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier.

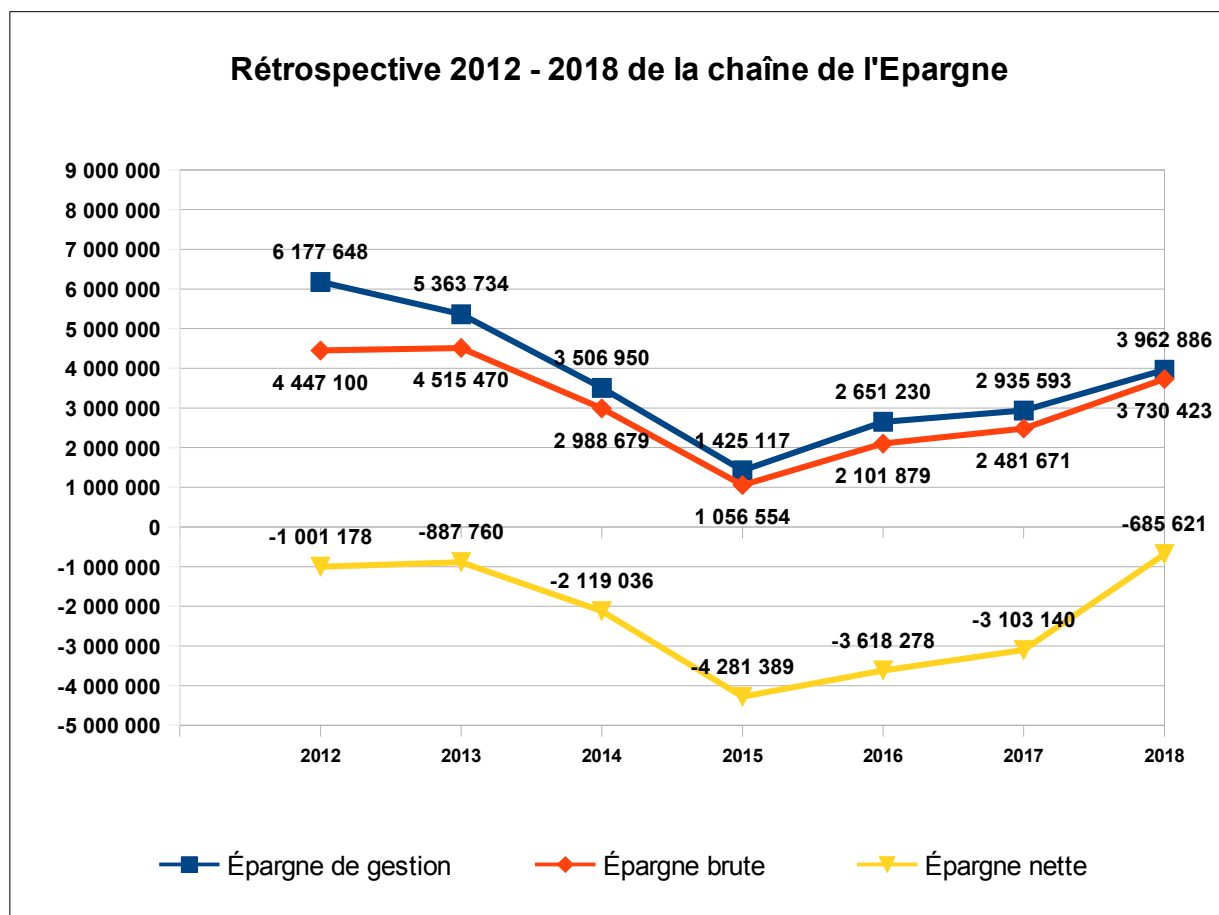
L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement. Pour 2018, l'épargne nette s'améliore nettement passant de -3,1M€ en 2017 à -0,7M€ en 2018. Cette amélioration est expliquée par l'effet conjugué de la progression de l'épargne brute et d'une baisse du remboursement de notre capital de dette suite à l'extinction de cinq contrats d'emprunt.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015*	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes de gestion (A)	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934
Dépenses de gestion (B)	49 698 192	50 280 032	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048
Épargne de gestion (C=A-B)	6 177 648	5 363 734	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886
Intérêts de la dette (D)	1 490 228	1 179 105	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025
Résultat exceptionnel (E)	-240 320	330 841	611 272	719 339	427 714	390 008	521 563
Épargne brute (G=C-D+E)	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423
Capital de la dette (I)	5 448 279	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044
Épargne nette (J=G-I)	-1 001 178	-887 760	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 621

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 16 hors cautions.

* les données 2015 sont hors retraitements des transferts à la Métropole

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2012-2018



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2017)	2017	2018
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 237 €	1 397 €	1 389 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	628 €	657 €	670 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 423 €	1 546 €	1 521 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	253 €	218 €	137 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 109 €	1 476 €	1 402 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	213 €	135 €	136 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	61%	56%	57%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	95%	100%	99%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	18%	14%	9%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	78%	95%	92%

Les données des ratios de 1 à 6 correspondent à un montant par habitant

Population DGF : 36 073 (2018), 36 350 (2017) , chiffres issus des fiches DGF.

- 1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- 2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- 3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- 4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- 5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- 6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- 7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- 8 - Les recettes réelles de fonctionnement intègrent les cessions.

L'analyse des ratios du CA 2018 montre une amélioration significative des indicateurs financiers de la ville d'Échirolles. Il est important de prendre en compte la baisse de population DGF entre 2018 et 2017. Le faible taux d'investissement est dû à des décalages sur les programmes d'aménagement urbain (voir les explications en section d'investissement).

2 – LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion s'élèvent à 53 002 934 € euros en hausse de 176 003 euros par rapport à l'exercice 2017 soit +0,33%.

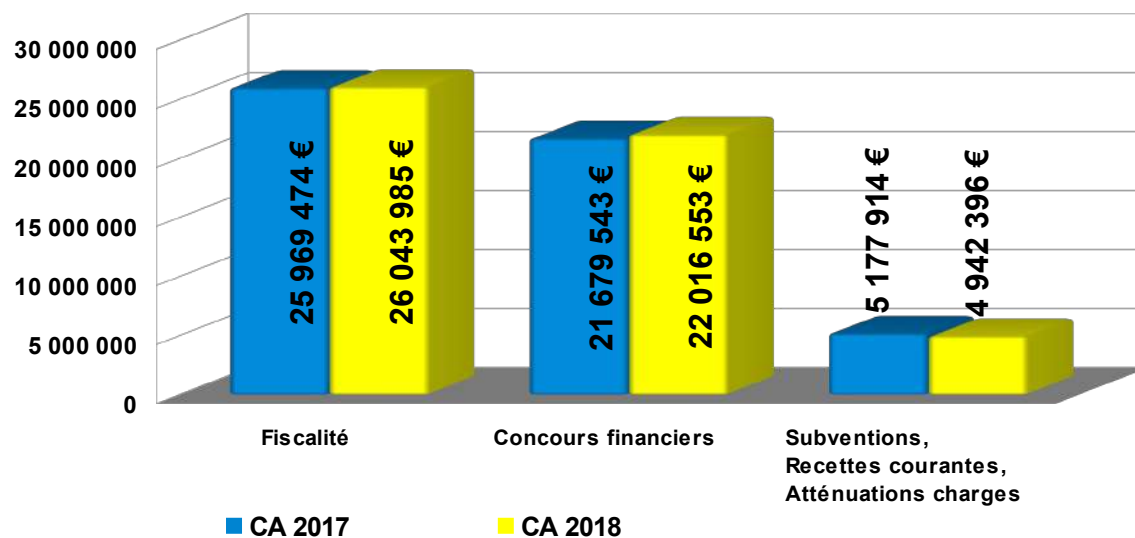
Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2018 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,7%.

Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 26 043 985 euros, des concours versés par l'État et les autres collectivités pour 22 016 553 euros, des subventions reçues pour 1 341 443 euros, des recettes courantes pour 3 451 800 euros et des atténuations de charges pour 149 153 euros.

En €	CA 2017	Budget 2018 (BP+DM)	CA 2018	% évolution CA18 / CA17
Fiscalité	25 969 474	26 005 898	26 043 985	0,29%
Concours financiers	21 679 543	21 876 514	22 016 553	1,55%
Subventions	1 433 971	1 404 240	1 341 443	-6,45%
Recettes courantes	3 574 369	3 669 429	3 451 800	-3,43%
Atténuations de charges	169 574	210 000	149 153	-12,04%
Total	52 826 931	53 166 081	53 002 934	0,33%

Chaque rubrique du tableau est expliquée dans la suite du rapport de présentation du compte administratif 2018.

Comparatif 2017 / 2018 des recettes de gestion

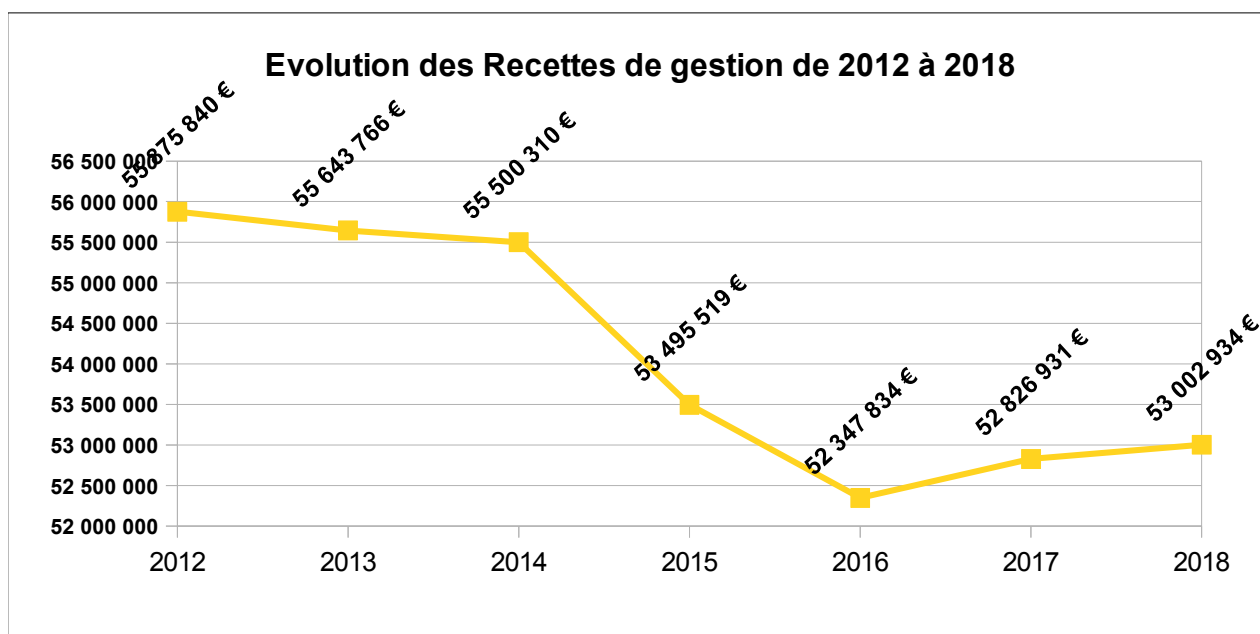


Par rapport au total des recettes de gestion (53M€), la fiscalité directe et indirecte représente 49,1%, les concours financiers 41,6% et les autres recettes 9,3%.

Les recettes de gestion montrent une variation négative de 2013 à 2016. En 2017, une progression de 0,92% est constatée malgré la baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement. Cette progression de 0,92% est l'effet cumulé d'une évolution : de la fiscalité directe sur la revalorisation loi de finances des bases de 0,4%, d'un dynamisme modéré des bases physiques de 0,5%, sans augmenter les taux communaux de fiscalité et d'une progression importante de la fiscalité indirecte sur les droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure.

En 2018, la progression de 0,33% est expliquée principalement par la revalorisation loi de finances des bases de 1,2% sur la fiscalité directe et par une recette de régularisation sur l'ajustement des charges transférées de la zone de Comboire.

Soldes intermédiaires de gestion	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934
Évolution	0,21%	-0,42%	-0,26%	-3,61%	-2,15%	0,92%	0,33%



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2018 s'élève à 26 043 985 euros. Il est composé de la fiscalité directe pour 24 177 566 euros (rôles supplémentaires compris) et de la fiscalité indirecte pour 1 866 419 euros.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 100,15 %.

2-1-1 La fiscalité directe

En 2018, le produit de la fiscalité directe (taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) s'élève à 24 145 005 euros soit une progression de 1,3%.

En €	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Bases TH Taxe d'habitation	41 845 766	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 374 934	43 316 991	43 523 342
Bases FB – Foncier bâti	42 264 684	43 264 551	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 549 652	46 240 244
Bases Fnb – Foncier non bâti	24 805	25 023	22 842	29 369	24 363	23 147	23 613
Taux TH	10,77%	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 506 789	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 072 419	5 098 280
Produit FB	16 001 409	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 740 036	19 023 407
Produit Fnb	22 540	22 738	20 757	28 021	24 058	22 858	23 318
Total du produit	20 530 739	21 015 881	21 310 499	22 852 857	23 624 763	23 835 313	24 145 005
Évolution du produit	2,0%	2,4%	1,4%	7,2%	3,4%	0,9%	1,3%
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires *	22 891	24 306	25 364	29 073	116 412	30 040	32 561

* Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Le détail des produits de la fiscalité directe :

En €	CA 2017	Notifié 2018 (Etat 1259)	CA 2018	% évolution CA18 / CA17
Taxe d'Habitation	5 072 419	5 161 885	5 098 280	0,5%
Taxe Foncière	18 740 036	18 935 508	19 023 407	1,5%
<i>Dont part économique</i>	<i>6 894 289</i>	<i>6 949 331</i>	<i>6 984 450</i>	<i>1,3%</i>
<i>Dont part ménage</i>	<i>11 845 747</i>	<i>11 986 177</i>	<i>12 038 957</i>	<i>1,6%</i>
Foncier non bâti	22 858	23 305	23 318	2,0%
Total	23 835 313	24 120 698	24 145 005	1,3%
Rôles supplémentaires *	30 040	0	32 561	

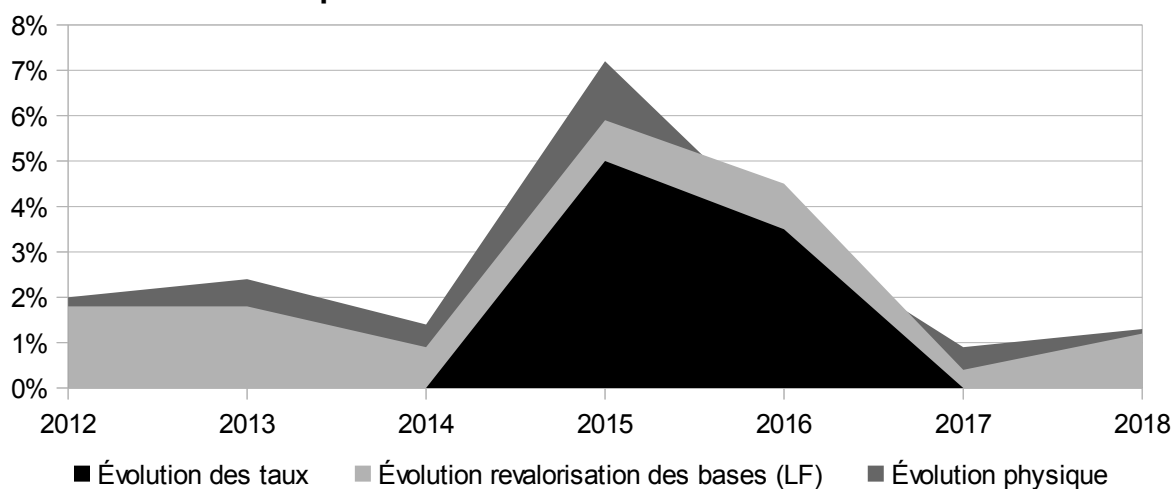
Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Par rapport à 2017, le produit de fiscalité directe hors rôles supplémentaires évolue de 23,84M€ à 24,15M€ soit une augmentation en valeur absolue de 0,31 M€ expliquée par :

- L'évolution nominale dont l'actualisation est votée chaque année dans le cadre de la Loi de finances qui enregistre +1,2% en 2018.
- L'évolution physique des bases (taxe habitation, foncier bâti et non bâti) avec une variation de +0,1%. (Voir explication ci-après)
- **sans augmentation des taux communaux de fiscalité**

L'analyse rétrospective de la fiscalité montre, sur la période de 2012 à 2018, une évolution des bases peu dynamique avec une évolution moyenne de la revalorisation forfaitaire (loi de finances) de 1,14% et une évolution physique des bases de 0,32%.

Evolution 2012-2018 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Évolution des taux	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%
Évolution physique	0,2%	0,6%	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%	0,1%

L'évolution physique des bases d'imposition entre 2017 et 2018 s'explique comme suit :

- **Sur la taxe d'habitation (TH)**, nos bases passent de 43 316 991 € à 43 523 342 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +1,2% en 2018 (+519 804), l'augmentation des bases exonérées (-317 947) et l'évolution physique des bases (+4 494). Cette variation montre hors revalorisation forfaitaire des bases de 1,2%, une baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation due essentiellement à la progression des bases exonérées.

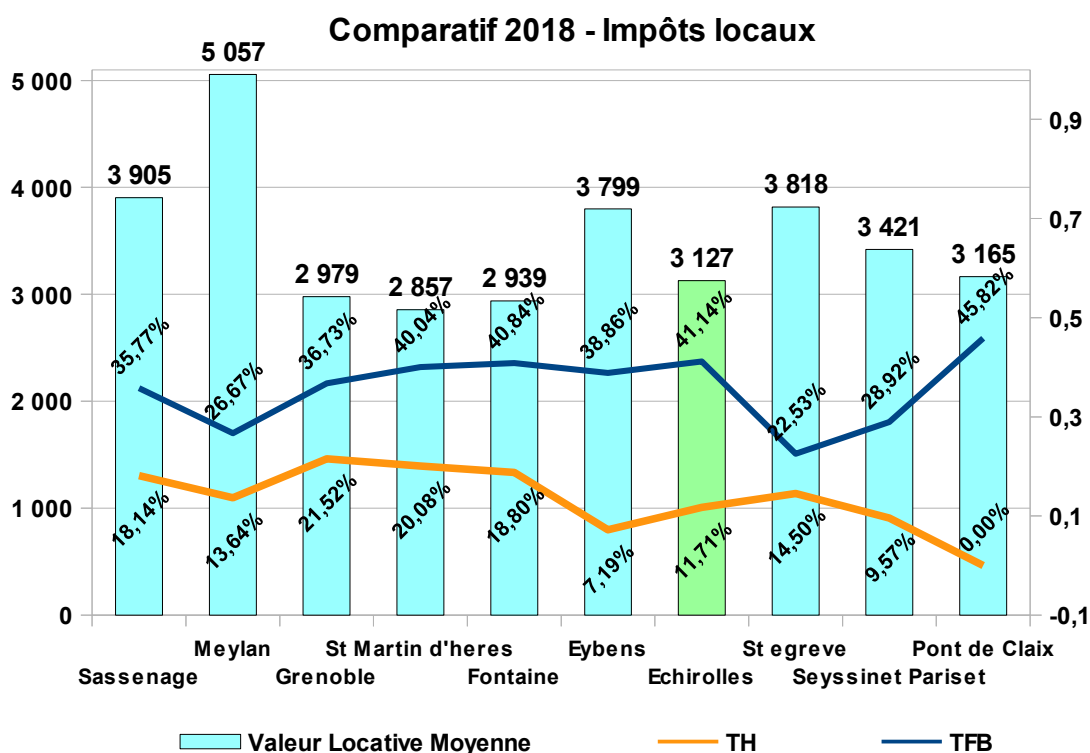
Bases d'imposition	CA 2017	Revalorisation des bases loi de finances 2018 = +1,2%	Exonérations variation 2017 / 2018 = -0,74%	Évolution physique = +0,01%	CA 2018
Taxe habitation	43 316 991	519 804	-317 947	4 494	43 523 342

- **Sur la taxe foncière (FB)**, nos bases passent de 45 549 652 € à 46 240 244 €. Cette variation est l'effet de deux facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +1,2% en 2018 (+546 596) et l'évolution physique des bases (143 996).

Bases d'imposition	CA 2017	Revalorisation des bases loi de finances 2018 = +1,2%	Évolution physique = +0,32%	CA 2018
Taxe Foncière	45 549 652	546 596	143 996	46 240 244

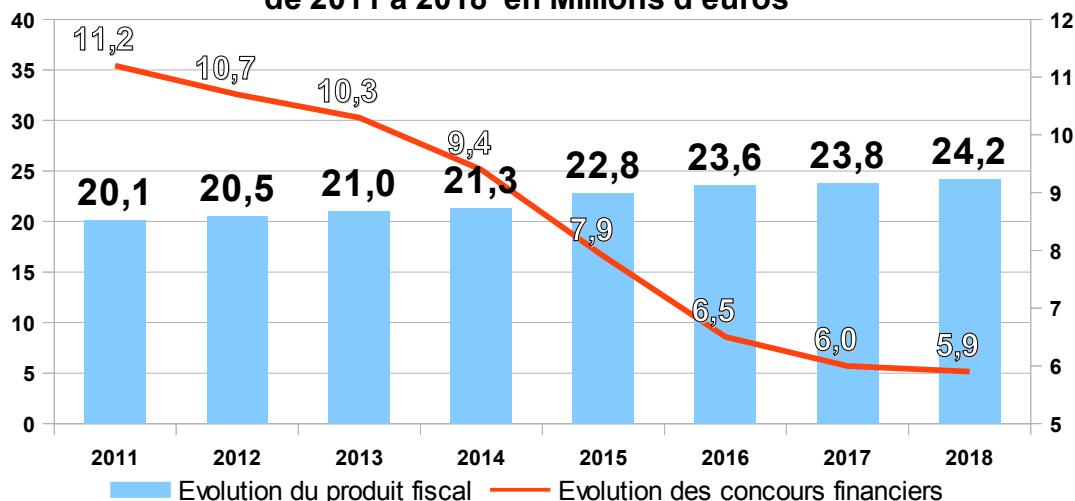
Sur un panel de communes de la Métropole en 2018, la valeur locative moyenne de la commune d'Échirolles se situe à un niveau faible (3127 euros). La faible valeur des bases a dû être compensée par un taux d'imposition sur le foncier bâti plus élevé.

En revanche, le taux d'imposition de la taxe d'habitation est bas à Échirolles. A cela s'ajoute une politique d'abattement sur la taxe d'habitation très favorable qui permet de réduire cet impôt pour l'ensemble des contribuables (abattement général à la base) et aux familles nombreuses (abattement charges de famille).



Enfin, pour mémoire, si la ville a eu recours à deux reprises sur le mandat à une augmentation des taux d'imposition, le produit fiscal généré n'a permis que de compenser partiellement la perte des ressources liées à la baisse des dotations de l'État. Entre 2011 et 2018, le produit fiscal progresse de 4,1 M€ alors que les concours financiers effectuent un repli de 5,3 M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2018 en Millions d'euros



2-1-2 La fiscalité indirecte

En 2018, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 1 866 419 euros, en diminution de 11,3% par rapport à 2017 et représente 3,52% des recettes de gestion. Cette baisse est expliquée principalement par les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En effet 2017 a été une année exceptionnelle avec une recette de 1,1M€. Le produit fiscal relatif aux droits de mutation est soumis à d'importantes variations liées à la conjoncture économique. Les recettes des droits de mutation dépendent en effet du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. La Taxe locale sur la publicité extérieure progresse de 0,14M€ par rapport à 2017 en fonction de l'évolution des tarifs et des surfaces taxables.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) est de 99%.

Produit des impôts indirects en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	752 279	747 273	947 293	623 148	753 359	1 099 624	717 046
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	516 863	535 577	531 052	507 044	529 378	535 606	535 471
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	263 547	268 186	256 000	239 990	216 948	413 362	550 125
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	47 587	55 777	54 876	49 702	54 631	55 529	63 778
Total	1 580 276	1 606 813	1 789 221	1 419 884	1 554 316	2 104 121	1 866 419
% Évolution	1,87%	1,68%	11,35%	-20,64%	9,47%	35,37%	-11,30%

2-2 Les concours financiers

Le désengagement de l'État a eu pour conséquence une baisse brutale et très importante des concours financiers perçus par la collectivité. Cette baisse a débuté en 2011 et s'est accélérée à partir de 2014. A contrario, la loi de finances 2017 intègre des dispositions concernant la réforme des dotations de péréquation plutôt favorable à la ville d'Échirolles.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État avec : la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Depuis 2011, la ville d'Échirolles est confrontée à une baisse considérable des concours financiers suite, d'une part, à la réforme de 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle et la réforme du mode de calcul des potentiels financiers et d'autre part, au pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017.

En 2017, cette baisse est atténuée par une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU). En effet, la ville d'Échirolles a amélioré son classement à la DSU (retour dans les 250 premières communes). Cette situation est la conséquence des modifications apportées par la loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU (voir explication dans la rubrique DGF).

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation comme la DSU et la DSR.

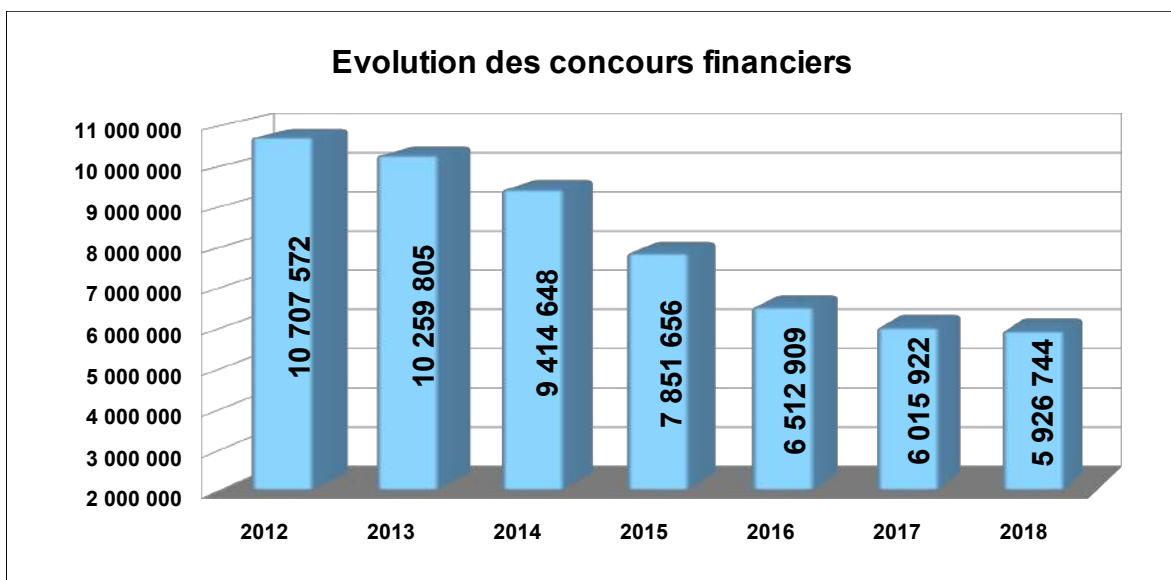
L'écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Échirolles, avec un potentiel fiscal par habitant supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate est fortement impacté par l'écêtement.

En 2018, les concours financiers, pour la ville, représente 5 926 744 € en baisse de 89K€ par rapport à 2017 soit une baisse de 1,5%. Ils représentent 11,18% des recettes de gestion alors qu'ils représentaient **14,36% en 2015 et 23% en 2010.**

Chaque ligne du tableau ci-dessous est expliquée en détail dans les pages qui suivent.

Concours financiers en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation globale de fonctionnement (État)	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)	293 877	244 898	163 265	0	0	0	0
Compensations fiscales (État)	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943
Total concours financiers	10 707 572	10 259 805	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922	5 926 744
Évolution en %	-4,2%	-4,2%	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,5%



2-2-1 La dotation globale de fonctionnement

La dotation forfaitaire : Pour 2018, elle s'élève à 2 438 987 € soit une baisse en valeur de 190 097 € par rapport à 2017 (-7,2%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2017 et intègre les deux parts suivantes :

- **la part dynamique de la population** -30 608 € (population DGF 2017 = 36 350 et population DGF 2018 = 36 073),
- **la part écrêtement** -159 489 € liés à l'écrêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale. Le potentiel fiscal de la commune par habitant est de 1 322,16 pour un potentiel fiscal moyen de la strate de 1 172,17.

En €	CA 2017	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne nationale	CA 2018
Dotation forfaitaire	2 629 084	-30 608	-159 489	2 438 987

La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017 et 204 en 2018).

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2018, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 2 465 741 € en progression de +8,59% par rapport à 2017. Cette progression s'explique par un abondement de l'enveloppe globale de 110 millions d'euros par le gouvernement mais aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2017	DSU majoration 2018	DSU 2018	Variation 17/18	Rang DSU 2016	Rang DSU 2017	Rang DSU 2018
Dotation de solidarité urbaine	2 270 777	194 964	2 465 741	8,59%	268	201	204

La compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation (DNP). Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Les autres dotations comprennent notamment le recensement pour 6 829 € et les titres sécurisés pour 36 390 €. Concernant les titres sécurisés, l'État a augmenté sa participation aux communes équipées de stations sécurisées de recueil d'empreintes digitales participant à la délivrance des passeports. La participation passe de 5 030 € à 8 580 € par an et par station. Échirolles compte 3 stations.

Dotation globale de fonctionnement en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741
Total DGF	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728
Évolution en %	-4,63%	-0,97%	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%	0,10%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation	293 877	244 898	163 265	0	0	0	0
Autres dotations (dotations instituteurs, titres sécurisés, recensement...)	33 061	27 905	17 937	22 997	22 458	22 050	43 219

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation (TH), le foncier bâti (FB) et non bâti (FNB) et la taxe professionnelle (TP).

Hormis la compensation sur la taxe d'habitation et la compensation de l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (Essarts-Surieux, Luire-Viscose et Village Sud.), les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales. Les compensations sur le foncier bâti et non bâti poursuivent leur repli en 2018 et la compensation de la dotation unique sur la taxe professionnelle a fait l'objet d'une minoration intégrale.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2017 par le taux communal de TH de 1991 (6,12%). Une progression est constatée à Échirolles sur les foyers modestes.

Bases exonérées	2017	2018	% d'évolution
Exonération TH (N-1)	4 661 564	4 810 621	3,20%
Exonération « Vieux parents » (N-1)	1 707 395	1 838 088	7,65%
Taux de 1991	6,12%	6,12%	
Produit encaissé	389 780	406 901	4,39%

La commune ne reçoit donc aucune compensation sur la part de produit fiscal qui résulterait de l'augmentation des taux de TH survenue entre 1991 et 2018. Par conséquent, chaque année, les collectivités territoriales ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation par rapport à 1991, ne sont pas intégralement compensées par l'État de la perte de recette due à cette exonération.

Le calcul se fait sur les bases N-1, la compensation 2018 correspond aux bases exonérées 2017 soit 406 901 euros (Bases 6 648 709 X taux de 1991 = 6,12%). **La perte pour la commune avec les taux 2018 (11,71%) est de 371 663 euros.**

En 2018, les compensations fiscales s'élèvent à 743 073 euros et représentent 1,40% des recettes de gestion, en baisse globalement de 3,17% par rapport à 2017.

Compensations fiscales en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compensation taxe habitation DCTH	301 651	293 669	312 646	349 004	273 013	389 780	406 901
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	498 179	463 330	380 482	273 753	406 485	332 852	336 172
Compensation dotation unique DCTU	389 636	326 032	256 621	169 542	143 785	44 750	0
	1 189 466	1 083 031	949 749	792 299	823 283	767 382	743 073
Évolution en %	-6,82%	-8,95%	-12,31%	-16,58%	3,91%	-6,79%	-3,17%
Compensation TH versée à tort				88 507			

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées »

Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.

- une part pour communes dites « défavorisées »

Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DC RTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DC RTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « *communes concernées* ». **Il s'agit d'une dotation figée.**

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle.

Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

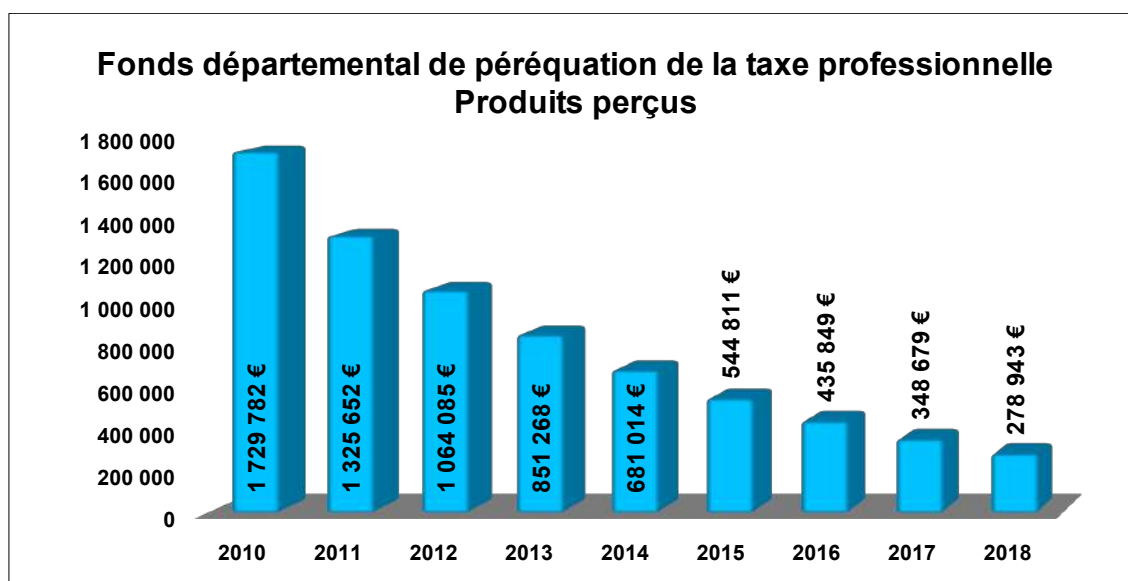
La loi de finances 2017 est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement, en d'autres termes, de soumettre à minoration des nouvelles compensations, dont le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) fait partie. La dotation de l'État au FDPTP s'est traduite par un recul du fonds à destination des communes et intercommunalités de -8% en 2017 et -14% en 2018.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DC RTP) représentent 652 754 €, soit 1,37% des recettes de gestion.

En 2018 le versement FNGIR d'Échirolles a été minoré de 263€ pour s'élever à 244 901€. L'article 83 de la loi de finances rectificative pour 2016 (n°2016-1918) du 29 décembre 2016 a introduit une procédure exceptionnelle de révision des montants de prélèvement du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ce dispositif a permis à certaines collectivités d'obtenir une révision du montant au titre du prélèvement FNGIR, dont les montants étaient figés depuis 2014 en vertu de l'article 40 de la loi de finances 2012.

La réduction des prélèvements des collectivités éligibles à ce dispositif a été neutralisée par une diminution d'égal montant répartie sur l'ensemble des versements GIR au profit du bloc communal. Ainsi, les versements GIR ont été affectés, en 2018, d'un coefficient égal à 0,99892626. Soit, pour Échirolles, un montant arrondi à 244 901€, montant définitif versé à partir de 2018.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	241 228	245 164	245 164	245 164	245 164	245 164	244 901
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	132 846	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910
Total dotations	1 438 159	1 225 342	1 055 088	918 885	809 923	722 753	652 754
Évolution en %	-14,09%	-14,80%	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%	-9,69%



2.2.4 Les versements de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) ont notifié les variations de notre attribution de compensation qui est passée de 15 106 000 € à 13 245 471 €.

En 2017, l'attribution de compensation a pris en compte la part fonctionnement des ouvrages d'art (CLECT du 2 mai 2017) et l'ajustement des charges transférées évaluées lors du transfert de la zone de Comboire (CLECT du 15 novembre 2017). Elle s'élève au 31 décembre 2017 à 13 317 988 €.

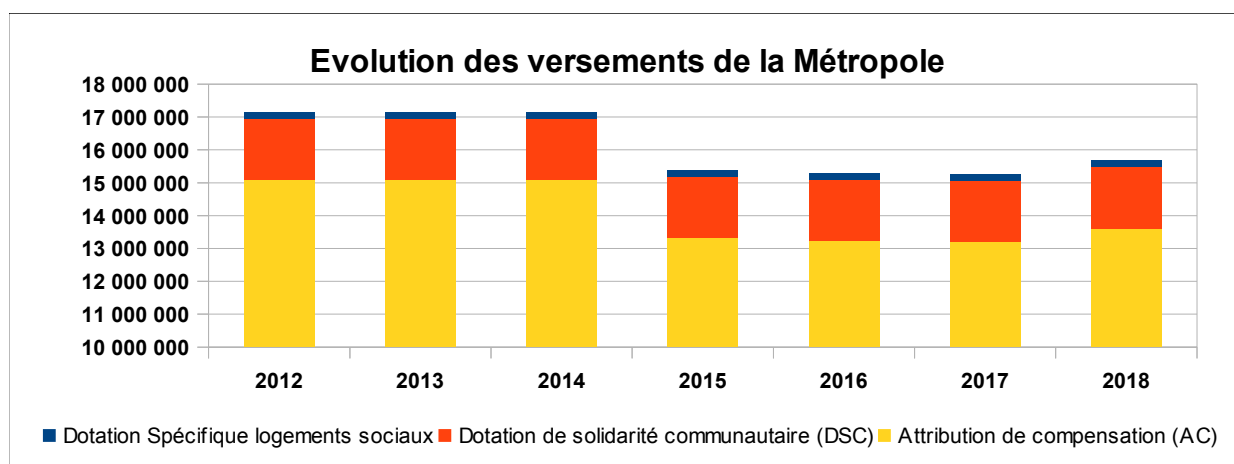
En 2018, la CLECT du 15 novembre 2017 a intégré l'évaluation des charges transférées de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour Échirolles, la commune versait la participation à l'ADIDR (Association Départementale Isère Drac Romanche) et la contribution au SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère). La Métropole a pris en charge ces dépenses avec un impact direct sur l'attribution de compensation de fonctionnement de 51 478 € (moyenne

sur 3 ans) pour l'ADIDR et l'attribution de compensation d'investissement de 120 769 € pour le SYMBHI. (moyenne sur 10 ans). **L'attribution de compensation de fonctionnement au 31 décembre 2018 s'élève à 13 266 510 €.**

Attribution de compensation Au 31/12/2016	Reprise du transfert 2016 sur les ouvrages d'art	Transfert 2017 sur les ouvrages d'art	Ajustement des charges transférées de la zone de Comboire	Attribution de compensation Au 31 décembre 2017	Evaluation charges GEMAPI Participation ADIDR	Attribution de compensation Au 31 décembre 2018
13 245 471	26 050	-57 133	103 600	13 317 988	-51 478	13 266 510

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est restée figée en 2016 à 2 052 109 € . Des réflexions sont actuellement en cours sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole pour envisager un renforcement de la péréquation de cette dotation. Il convient d'être vigilant sur les critères retenus pour que cette refonte ne vienne pas pénaliser la commune. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

En 2018, le montant versé s'élève à 15 672 779 €.



2-3 Les subventions

En 2018, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 341 443 euros, soit 2,53% des recettes de gestion. Elles diminuent de 6,45% par rapport à 2017.

Cette baisse est expliquée principalement par une diminution des « emplois avenir », par le décalage du remboursement du poste de chargée de mission du programme de renouvellement urbain de la Villeneuve et par la part dégressivité du contrat jeunesse.

Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2018 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,5%.

Les principales subventions par financeurs se décomposent comme suit :

L'État, pour 599 332 € avec principalement :

- le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 341 500€ dont 155 000 € de dotation complémentaire liée au classement DSU ;
- une participation sur les emplois aidés pour 89 676 € dont 82 329 € sur les emplois Avenir et 7 347 € sur les contrats uniques d'insertion ;
- des participations sur la politique jeunesse pour 90 800 € avec les activités loisirs pour 30 000 € et les actions de prévention pour 60 800 € ;
- des participations sur la politique culturelle pour le projet d'accompagnement artistique et le musée Géo Charles pour 48 600 € ;
- une subvention du CNDS dans le cadre de la Fête du sport pour 17 000 €.
- des participations sur la politique de la ville avec « égalité femmes hommes » pour 3 500 €, sur la concertation (réunions publiques) et la gestion urbaine de proximité pour 8 256 €;

La Région, pour 7 000 € sur une subvention pour le programme de réussite éducative des 16/18 ans ;

Le Département, pour 54 323 € avec principalement :

- des participations sur les actions de la politique culturelle pour 52 000 € ;
- une participation sur la concertation pour le programme de renouvellement urbain Village Sud pour 2 323 €.

La Métropole, pour 43 756 € avec une participation de mise à disposition dans le cadre de la Maison Égalité femmes hommes.

La Caisse d'Allocation Familiales, pour 557 326 € avec :

- le contrat jeunesse pour 545 590 € et des participations sur des actions jeunesse pour 4 966 €, sur l'égalité femmes hommes pour 2 500 €, sur des actions culturelles pour 1 500 € et des actions dans les écoles pour 2 770 €.

Les autres financeurs, pour 62 100 € avec principalement :

- la participation des mécènes pour la manifestation Tempo Libre pour 44 000 € et les participations dans le cadre du programme de réussite éducative pour 18 100 €.

De plus depuis 2018 les communes peuvent prétendre au FCTVA sur la section de fonctionnement pour les dépenses d'entretien. Le montant encaissé par la ville s'élève à 17 606 €.

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions de fonctionnement reçues	1 376 533	1 222 565	1 094 123	1 139 249	1 083 812	1 156 445	1 086 508
Evolution des subventions	20,17%	-11,19%	-10,51%	4,12%	-4,87%	6,70%	-6,05%
Fonds de soutien sur les rythmes scolaires – DSU						155 000	155 000
Emplois d'avenir		51 809	213 865	177 069	167 767	122 527	82 329
Fonds de compensation de la TVA							17 606
TOTAL	1 376 533	1 274 374	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971	1 341 443

Entre 2011 et 2012, l'augmentation de 20% s'explique par l'intégration des recettes de la part du contrat enfance jeunesse relatives aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) des enfants de plus de 6 ans dans le budget principal de la ville alors que le CCAS en était bénéficiaire auparavant (impact + 380 000 euros).

Les baisses de 2013 et 2014 s'expliquent principalement par un transfert des actions « politique de la ville » vers les associations mais aussi par une baisse des taux de financement des co-financeurs.

La progression de 4,12% en 2015 est expliquée par le versement du solde 2014 sur le fonds de soutien des rythmes scolaires. Pour 2016, les subventions de fonctionnement se maintiennent à hauteur de 2015 à périmètre constant, c'est à dire hors versement du solde 2014 sur le fonds de soutien des rythmes scolaires (64 083€).

2-4 Les recettes courantes

Les recettes courantes représentent 3 451 800 euros, soit 6,5% des recettes de gestion.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 94,1%.

Pour comparer les données, 2015 a été retraité en fonction des compétences transférées à la Métropole.

Elles sont composées :

Des produits des services : recettes d'exploitation et de différentes redevances perçues pour 2 566 290 euros. En baisse de 5,48% par rapport à 2017 soit en valeur absolue -148 765 euros. Elles correspondent :

- Aux recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et aux redevances (concessions cimetières, installation terrasses, ventes diverses) pour

1 802 249 € soit +1% des produits perçus par rapport à 2017 soit en valeur absolue +18 037 €;

- Au remboursement de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Mission locale, Objectif Sport Échirolles, Evade...) mais aussi aux remboursements de la Métropole sur conventions pour 764 041 € soit -17,9% de produits perçus par rapport à 2017. Cette baisse est expliquée par des moindres remboursements de frais par des tiers (mises à disposition en baisse et la fin de certaines conventions de services avec la Métropole).

Les autres produits de gestion représentent 885 609 €, en hausse de 3,06% par rapport à 2017 (859 314 €). Cette hausse est expliquée en partie par la revalorisation de la politique tarifaire sur les locations de salles.

Les recettes courantes en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits des services	3 000 227	2 866 779	3 005 795	3 186 447			
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015				2 539 459	2 428 106	2 715 055	2 566 290
Évolution en %					-4,38%	11,82%	-5,48%
Les autres produits de gestion	820 952	787 298	918 282	843 645	951 525	859 314	885 609
Évolution en %	-1,06%	-4,10%	16,64%	-8,13%	12,79%	-9,69%	3,06%
Total Recettes courantes	3 821 179	3 654 077	3 924 077	4 030 092			
Évolution en %	-0,20%	-4,37%	7,39%	2,70%			
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole				3 383 104	3 379 631	3 574 369	3 451 899
Évolution en %					-0,10%	5,76%	-3,43%

2-5 Les atténuations de charges

Elles correspondent aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie.

Cette ligne avait été surestimée au budget 2018 à 210 000 €. Il s'avère que le montant perçu représente 149 153 € soit une baisse de 12% par rapport au réalisé 2017. Elles représentent 0,28% des recettes de gestion.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 71%.

Les atténuations de charges en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	272 052	249 068	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153
Atténuations de charges	272 052	249 068	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153
Évolution	-3,3%	-8,4%	-28,1%	22,0%	-1,9%	-20,8%	-12,0%

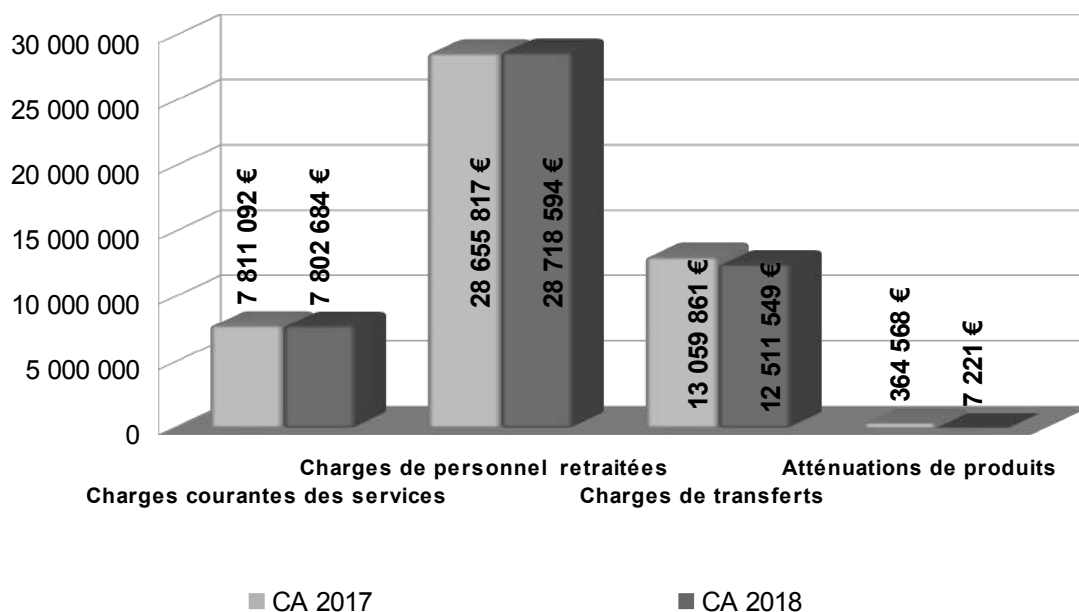
3 – LES DEPENSES DE GESTION

En 2018, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 49 040 048 euros. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2018 (BP+DM), les dépenses de gestion ont été réalisées à hauteur de 99,2%. L'évolution entre 2017 et 2018 est de -1,71%.

Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2017	Budget 2018 (BP+DM)	CA 2018	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	7 811 092	8 140 846	7 802 684	-0,11%
Charges de personnel	28 655 817	28 719 000	28 718 594	0,22%
Charges de transferts	13 059 861	12 580 216	12 511 549	-4,20%
Atténuations de produits	364 568	7 225	7 221	-98,02%
Total dépenses de gestion	49 891 338	49 447 287	49 040 048	-1,71%

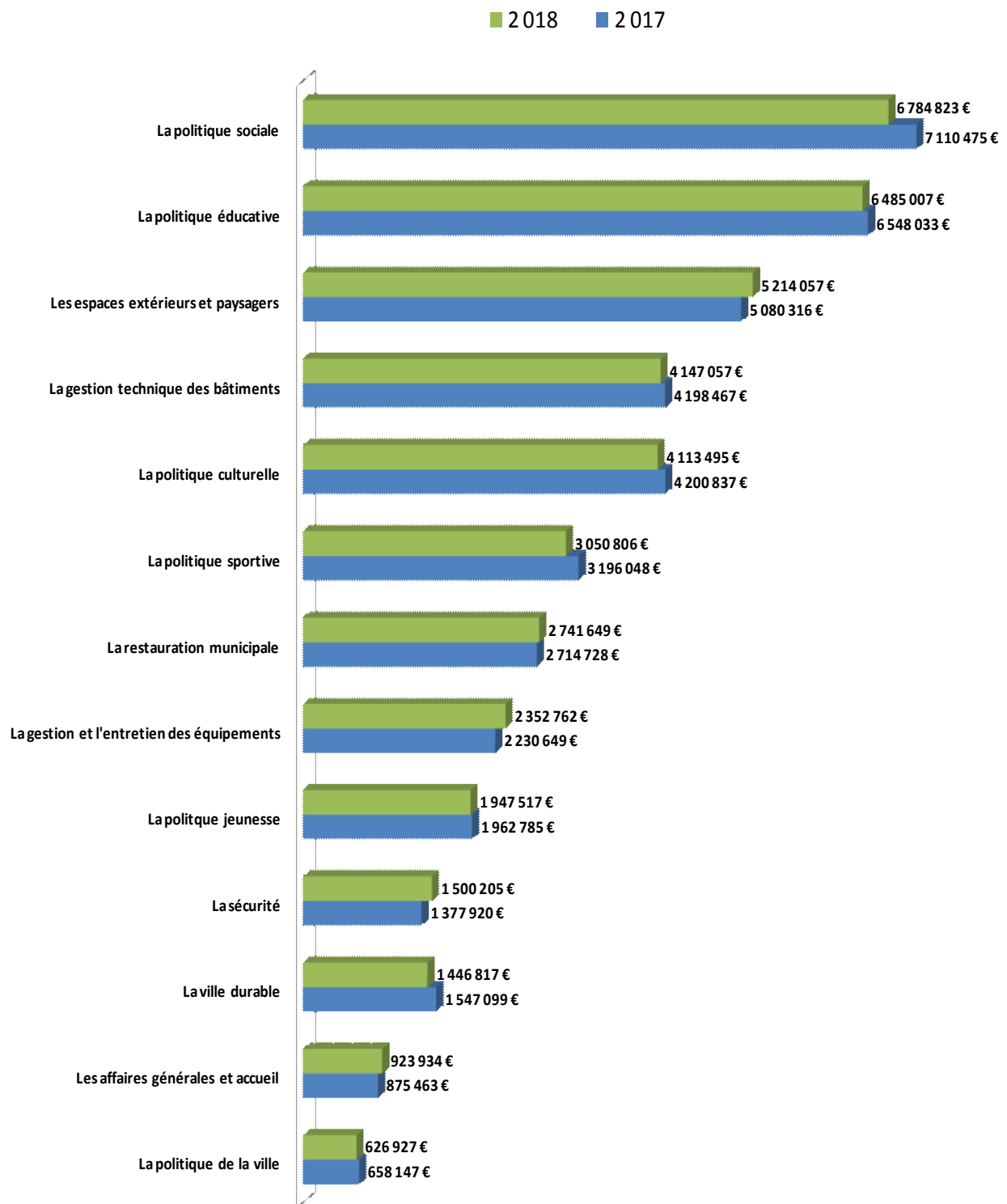
Comparatif 2017 / 2018 des dépenses de gestion



La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012) et les charges de transfert (chapitre 65).

Les fonctions ressources ne sont pas présentées dans les graphiques ci-dessous et sont en diminution de CA à CA (7,82M€ en 2017 et 7,69M€ en 2018) et correspondent aux services : ressources humaines, finances et commande publique, informatique et téléphonie, communication, direction générale, documentation archives, reprographie courrier, ...

Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de CA à CA



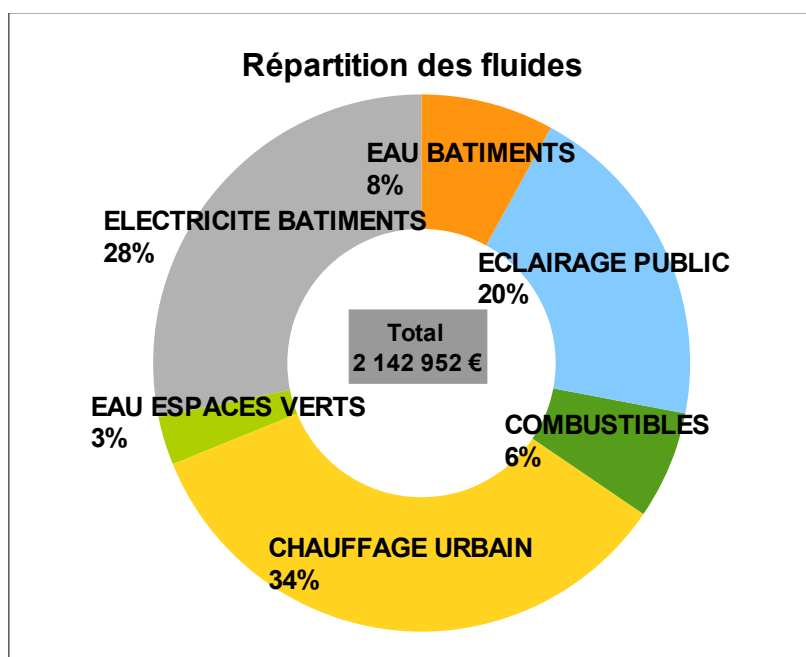
3-1 Les charges courantes des services

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 7 802 684 euros et représentent 15,9% des dépenses de gestion.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,8%.

Le travail engagé par la majorité municipale sur la redéfinition et la maîtrise des moyens, sur les actions et les dispositifs mis en œuvre par la ville y compris le travail sur le champ des réorganisations et les modes de travail, ainsi que la rationalisation de la politique d'achat a permis de réduire les dépenses courantes, de -0,11% et de -071% hors fluide, tout en maintenant un service public de qualité.

La consommation des fluides augmente légèrement (+1,52% par rapport à 2017) en fonction des révisions de tarifs et des surfaces liées à la livraison de nouveaux équipements. Toutefois, les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de garder une maîtrise de l'enveloppe affectées aux fluides.



Les Charges Courantes En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses courantes hors fluides	6 597 457	6 167 188	6 176 527	5 842 172	5 594 967	5 700 183	5 659 732
Évolution	-3,55%	-6,52%	0,15%	-5,41%	-4,23%	1,88%	-0,71%
Fluides	2 032 658	2 313 306	2 263 503	2 111 261	2 110 163	2 110 909	2 142 952
Évolution	-11,02%	13,81%	-2,15%	-6,73%	-0,05%	0,04%	1,52%
Charges courantes hors transferts Métropole	8 630 115	8 480 494	8 440 030	7 953 433	7 705 130	7 811 092	7 802 684
Évolution	-5,42%	-1,73%	-0,48%	-5,77%	-3,12%	1,38%	-0,11%
Transfert Métropole – Voirie...	61 474	69 414	82 330	84 599			
Transfert Métropole – Eau				1 215 726			
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	8 691 589	8 549 908	8 522 360	9 253 758	7 705 130	7 811 092	7 802 684

**les données de 2012 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

La part des charges courantes des services dans le total des dépenses de fonctionnement reste inférieure (15,58%) à celle constatée dans les villes de taille équivalente (19,76%). Le ratio est calculé sur les charges courantes des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges courantes / Dépenses réelles de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Échirolles	16,72%	16,43%	15,86%	14,62%	15,19%	15,38%	15,58%
Communes 20 / 50 000 habitants	21,75%	21,95%	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	

*Sources : DGFIP, DGCL

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 28 718 594 euros et représentent 58,6% des dépenses de gestion.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100%.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817	28 718 594
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0	0	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0	0	0
Charges de personnel retraitées des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817	28 718 594
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%	0,22%

**les données de 2014 et 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

L'important travail sur la masse salariale accompli en 2015 (-1,83%) et en 2016 (-0,40%) s'est poursuivi en 2017 et 2018. Ces résultats ont été obtenus grâce au contrôle de gestion renforcé, à l'effort des services pour adapter leur activité et en maîtriser les coûts, aux remplacements limités des absences et à des départs en retraite non remplacés.

Les augmentations relatives à 2017 et 2018 sont la conséquence de certaines dispositions réglementaires qui revalorisent les rémunérations des agents du public impactant directement la masse salariale.

En 2017, ces dispositions sont : la revalorisation de 0,6% du point d'indice de février 2017, l'effet en année pleine de l'augmentation de 0,6% au 1er juillet 2016 et la mise en œuvre progressive de l'accord relatif aux PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires).

Pour 2018, les charges de personnel sont relativement stables, grâce aux mesures de maîtrise qui ont permis de compenser les mesures statutaires et les effets du glissement vieillesse et technicité (GVT).

Le GVT – Glissement vieillesse et technicité représente +257 904 € soit une progression de 0.9%,

Le RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel représente +94 860 € sur la masse salariale suite à sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018,

La désaffiliation au CDG représente une économie annuelle de -89 486 € sur la masse salariale,

Les mesures de réorganisation représentent -200 501 € :

Elles concernent les effets années pleines de mesures prises en 2017 auxquelles se rajoutent celles de 2018.

Les propositions d'adaptation d'activité des services sont à l'origine de cette économie, ainsi que des mesures prises en matière de réduction d'heures supplémentaires, le principe de récupération étant posé comme règle de base, l'adaptation des enveloppes de renfort et de remplacement, principalement prévues dans les secteurs pour lesquels une réglementation existe (Taux d'encadrement...).

A remarquer que si le montant dédié aux emplois saisonniers reste stable, les dispositifs de contrats d'avenir et CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) sont remplacés depuis le 1^{er} février par des dispositifs d'insertion dont la part d'aide aux employeurs est sensiblement revue à la baisse (Contrats Emplois Compétences, 50% d'aides maximum).

En €	CA 2017	Impact RIFSEEP	Effet GVT	Désaffiliation au CDG	Mesures	CA 2018	CA 18 / CA 17
Dépenses de personnel (012)	28 655 817	94 860	257 904	-89 486	-200 501	28 718 594	0,22%

L'optimisation des charges sociales suite à la mission engagée en 2018 a permis une économie de 37 000 € mais en contrepartie une régularisation sur les cotisations URSAFF a été intégrée pour 75 185 €

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert s'élèvent à 12 511 548 euros et représentent 25,5% des dépenses de gestion.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,45%.

Elles sont composées principalement des subventions et participations accordées par la ville aux structures privées et publiques (CCAS, RépAC, EVADE, Mission locale sud-Isère et syndicats intercommunaux) et au tissu associatif de la ville.

En 2018, les charges de transfert baissent de 4,2% soit en valeur absolue -548 313 € par rapport à 2017.

Les charges de transfert en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Mlsi)	9 471 300	9 369 000	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 634 474	1 693 823	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008
Subventions au tissu associatif	1 576 723	1 505 344	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428	1 068 785
Autres dépenses de transfert	541 052	511 780	523 789	516 376	531 655	539 125	452 483
Total charges de transfert	13 223 549	13 079 947	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861	12 511 548
Évolution	9,17%	-1,09%	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%	-4,20%
Transfert Métropole Subventions Économie	8 836	9 500	9 536	13 536	0	0	0

**les données de 2012 à 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Repac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre de politiques publiques « déléguées » (Evade, MLSI).

Pour 2018, ces subventions se sont élevées à 9 353 272 €, en baisse de 3,52% par rapport à 2017. Les opérateurs de la ville ont travaillé sur la redéfinition et la maîtrise des missions de leurs structures et ont tous proposé des diminutions de leur subvention.

La baisse la plus significative concerne la subvention au CCAS qui diminue de 4,1% :

À l'instar de la ville, la sortie du CDG38 a permis une économie de fonctionnement pour l'établissement de près de 60 000€.

Par ailleurs, un processus de remise à plat des différentes interventions sur l'ensemble du périmètre du CCAS a été conduit. Ainsi, l'allocation de rentrée lycéenne n'a pas été renouvelée, la ville et le CCAS faisant le choix de se recentrer sur leurs publics cibles. Pour mémoire, la compétence obligatoire de la ville en matière éducative se limite à l'école primaire. En matière de gestion du personnel, des mesures de réorganisation et des propositions d'adaptation d'activité des services ont été adoptées.

Un certain nombre de ces éléments permettent ainsi de diminuer le soutien financier de la ville à son CCAS, ce dernier devant adapter son offre de services à un environnement institutionnel et financier en mutation (déconventionnement avec le Département, diminution conséquente des ressources budgétaires de la ville). Ces efforts permettent toutefois d'affirmer une politique de solidarité forte en poursuivant une politique gérontologique ambitieuse, en plaçant les MDH au cœur des politiques sociales et familiales, en renforçant notamment l'accueil petite enfance (Multi-accueil « Les Lucioles »)...

Subventions aux opérateurs en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CCAS	6 698 300	6 500 000	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775	6 445 927
EVADE	1 981 000	2 091 000	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900	2 179 900
RéPAC	571 000	557 000	597 000	564 475	554 475	537 841	529 500
Mission locale Sud Isère	221 000	221 000	224 000	210 560	210 560	204 245	197 945
Total Subventions aux opérateurs	9 471 300	9 369 000	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272
Évolution	13,01%	-1,08%	10,37%	-4,90%	-2,33%	0,93%	-3,52%

3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2018, les participations aux syndicats intercommunaux se sont élevées à 1 637 008 € en diminution de 6,16% par rapport à 2017. Globalement, le travail de maîtrise des moyens a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation.

Seule la participation au SIRLYSAG progresse de 21,3% pour maintenir ce budget à l'équilibre et faire face aux dépenses obligatoires tel que le changement de la porte automatique réalisé en 2018.

La participation à l'ADIDR a été transférée à la Métropole lors de la dernière CLECT de novembre 2017 sur la compétence GEMAPI.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
École de musique Jean Wiener - CRI	920 000	920 000	902 500	884 300	862 000	867 000	800 900
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	496 040	534 004	546 576	530 903	504 088	533 629	533 497
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	78 274	75 340	65 998	62 038	61 343	54 309	65 888
Les moulins de Villancourt	30 000	30 000	35 000	40 000	40 000	38 800	38 800
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	45 943	48 669	49 608	52 106	52 502	52 886	0
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	35 000	35 000	35 000	37 500	35 000	35 000	35 000
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)				162 923	162 923	162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 605 257	1 643 013	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008
Évolution	-4,72%	2,35%	-0,51%	8,26%	-2,93%	1,55%	-6,16%

3-3-3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions versées au monde associatif se sont élevées à 1 068 785 € en baisse de 6,52% par rapport à 2017.

Le travail d'arbitrage sur l'ensemble des dépenses de gestion acté par la majorité municipale a permis d'étudier l'ensemble des aides au tissu associatif. La ville a adapté son soutien aux associations en fonction de ses capacités financières et en concentrant notamment ses efforts sur les plus fragiles économiquement.

Subventions au tissu associatif en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Comité social local	94 348	99 094	98 307	92 307	90 517	90 582	92 148
Vie associative et rel. internationales	90 926	112 084	112 266	98 614	76 361	71 835	73 515
Enseignement	98 340	93 601	85 284	64 294	63 220	56 591	64 467
Culture	207 000	232 100	233 250	235 050	151 966	42 774	27 769
Sports	664 200	743 259	753 474	711 974	672 434	614 262	580 500
Jeunesse + Prévention	250 109	237 480	243 802	231 529	239 975	250 094	222 136
Aide sociale	46 399	46 233	48 649	43 275	41 855	14 040	3 000
Environnement	8 100	7 700	2 500	2 350	2 075	2 250	4 350
Sécurité publique					900	900	900
Économie	12 536	12 036	9 536	14 536			
Total des subventions au tissu associatif	1 471 958	1 583 587	1 587 068	1 493 929	1 339 303	1 143 328	1 068 785
Évolution	6,89%	7,58%	0,22%	-5,87%	-10,35%	-14,63%	-6,52%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

Elles diminuent globalement de 5,18% et sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 361 419 € en baisse de 5,19% par rapport à 2017. En effet le versement des indemnités ainsi que des charges sociales sont en diminution. Les autres dépenses sont en baisse de 4,37% par rapport à 2017, elles correspondent aux admissions en non valeur pour 64 332 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 16 912 €, aux participations pour le dispositif ville vie vacances pour 7 000 € et à d'autres contributions diverses pour 2 820 €.

Autres dépenses de transfert en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indemnités, cotisations et formation Élus	348 505	391 654	381 834	374 490	381 218	382 004	361 419
Charges diverses	123 804	51 383	72 955	72 886	83 639	95 221	91 064
Total des autres dépenses de transfert	472 309	443 037	454 789	447 376	464 857	477 225	452 483
Évolution	-3,25%	-6,20%	2,65%	-1,63%	3,91%	2,66%	-5,18%

3-3-5 Le FPIC

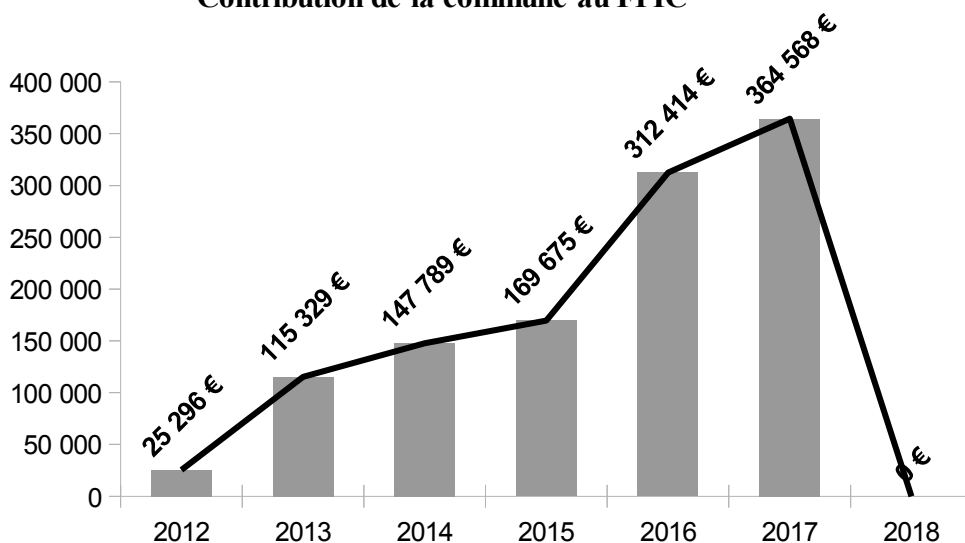
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires ou contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

La progression de l'enveloppe du fonds s'est mise en place de la manière suivante : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016. Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 6 541 067 euros au titre du FPIC en 2018. En 2017, la ville d'Échirolles était classée au rang 201 et a pu bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC 2018 qui sera à la charge de la Métropole. En effet, seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N-1.

Contribution de la commune au FPIC



4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2018 prennent en compte les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les opérations pour compte de tiers.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	9 618 214	4 940 367	51,36%	2 029 210	72,46%
Dépenses financières	6 177 132	4 863 077	78,73%	90 000	80,18%
Opérations pour compte de tiers	67 814	0	0,00%	0	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	15 863 160	9 803 444	61,80%	2 119 210	75,16%

Les dépenses d'équipement sont détaillées et expliquées ci-dessous, elles se décomposent en cinq parties : 1 – les acquisitions, l'entretien, la maintenance et les subventions d'équipement, 2 - les gros travaux sur le patrimoine actuel, 3 - les opérations nouvelles, 4 - le programme de renouvellement urbain du Village sud, 5 – le programme de renouvellement urbain de la Villeneuve et 6 - les programmes d'aménagement urbain.

Les dépenses financières correspondent à des remboursements de taxe d'aménagement pour 125 929 €, au remboursement du plan de relance FCTVA pour 320 904 € et au remboursement du capital de la dette pour 4 416 044 €.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à des travaux pour le compte d'un bailleur sur la placette du village sud. Les crédits inscrits non pas été utilisés en 2018.

4-1 Les dépenses d'équipement

En 2018, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 4 940 367 euros (7 930 562 euros en 2017) soit 51,36% des crédits ouverts et en intégrant les engagements non soldés à hauteur de 6 969 577 € soit 72,46% des crédits ouverts.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	9 618 214	4 940 367	51,36%	2 029 210	72,46%

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

Une enveloppe de dépenses récurrentes réalisée à hauteur de 85,25%, en agréant le mandaté et les engagements non soldés. Elle est constituée par :

- **Les acquisitions, l'entretien et la maintenance sur le patrimoine actuel** avec principalement les acquisitions : de véhicules, de matériels, de mobiliers et de logiciels informatiques ; les travaux de mise en accessibilité A'DAP, de mises aux normes, d'amélioration thermique, la vidéo protection, la gestion urbaine de proximité ; les travaux sur les espaces publics, l'éclairage public, les aires de jeux, les espaces verts... ;

- **Les gros travaux sur patrimoine actuel** avec principalement les travaux de réhabilitation du stade nautique, les études sur le gymnase Delaune, les travaux au groupe scolaire Paul Vaillant Couturier et les travaux ville sur l'opération la Luire;
- **Les subventions d'équipement versées correspondent à la campagne Mur/mur.**

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Les Acquisitions	1 372 927	680 457	49,6%	618 684	94,6%
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	1 746 871	946 594	54,2%	380 417	76,0%
Gros travaux sur patrimoine actuel	1 470 133	1 026 996	69,9%	271 223	88,3%
Subventions d'équipement	105 170	71 288	67,8%	6 908	74,4%
Total enveloppe sur dépenses récurrentes	4 695 101	2 725 335	58,0%	1 277 232	85,2%

Les opérations nouvelles engagées à hauteur de 85,37% parmi lesquelles : le centre permanent du graphisme, les études urbaines et les réserves foncières dont la participation de la ville au centre de santé communautaire et l'étude de faisabilité de photovoltaïques.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Centre permanent du graphisme	26 150	10 149	38,8%	0	38,8%
Études urbaines et réserves foncières	182 738	115 926	63,4%	56 144	94,2%
Étude faisabilité Photovoltaïques	22 000	14 880	67,6%	0	67,6%
Opérations nouvelles	230 888	140 955	61,0%	56 144	85,4%

Le programme de renouvellement urbain du Village sud engagé à hauteur de 100%. Les opérations 2018 ainsi que les restes à réaliser correspondent à la fin de ce programme et ont porté sur les espaces extérieurs, la placette Village sud, le solde de l'équipement mutualisé et le multi accueil.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Espaces extérieurs – aménagement	955 054	676 104	70,8%	277 751	99,9%
Placette Village sud	305 506	31 528	10,3%	270 612	98,9%
Équipement mutualisé	112 144	96 796	86,3%	19 039	103,3%
Multi accueil	946 395	895 267	94,6%	52 623	100,2%
Programme de renouvellement urbain Village Sud	2 319 099	1 699 694	73,3%	620 024	100,0%

Le programme de renouvellement urbain – Villeneuve engagé à hauteur de 65,4% principalement sur l'opération Ylis et Célestria.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programme de renouvellement urbain Villeneuve	147 335	73 155	49,7%	23 132	65,4%

Les programmes d'aménagement urbain prévus en 2018 telles que les opérations Grange sud, Karting et l'Épure pour ne citer que les plus importantes ont été décalées en partie sur 2019 ce qui explique le faible taux de réalisation de 7,2%.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Programmes d'aménagement urbain	2 017 935	93 373	4,6%	52 679	7,2%

Détail des dépenses d'équipement	RAR 2017	BP 2018	DM et Virements de crédits 2018	Crédits ouverts (RAR+BP +DM)	CA 2018	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2018	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Les Acquisitions, l'entretien et la maintenance sur le patrimoine actuel	800 022	2 452 772	-132 996	3 119 798	1 627 051	52,2%	999 101	84,2%
Acquisitions	378 151	1 055 272	-60 496	1 372 927	680 457	49,6%	618 684	94,6%
Matériel et Mobilier – Services Techniques	61 626	147 090	1 128	209 844	180 173	85,9%	19 798	95,3%
Matériel et Mobilier – Autres services	103 924	358 682	-35 536	427 070	229 497	53,7%	148 095	88,4%
Site internet de la Ville	17 550	10 000	-	27 550	4 527	16,4%	17 742	80,8%
Numérique dans les écoles	31 973	56 000	2 864	90 837	34 288	37,7%	56 058	99,5%
Logiciels et matériels informatiques	67 172	133 500	3 159	203 831	80 118	39,3%	119 404	97,9%
Véhicules de services	95 906	350 000	-32 111	413 795	151 854	36,7%	257 587	98,9%
Entretien et maintenance	421 871	1 397 500	-72 499	1 746 871	946 594	54,2%	380 417	76,0%
Etudes non programmées, relevé topo, plans numérisés,...	-	26 000	-1 584	24 416	11 778	48,2%	4 620	67,2%
Etudes stratégie patrimoniale	17 640	8 000	-	25 640	25 632	100,0%	-	100,0%
Mise en accessibilité A'DAP	36 242	300 000	-83 384	252 858	101 611	40,2%	25 689	50,3%
Travaux mises aux normes électriques	8 519	24 000	-	32 519	25 378	78,0%	1 283	82,0%
Travaux mises aux normes incendie	-	82 900	-	82 900	46 126	55,6%	4 588	61,2%
Travaux mises aux normes Alarmes	-	52 840	-271	52 569	5 515	10,5%	5 260	20,5%
Contrat de chauffage P3	-	63 500	-	63 500	59 501	93,7%	-	93,7%
Amélioration thermique	2 649	75 000	-2 741	74 908	5 492	7,3%	49 505	73,4%
Amélioration conso électricité	7 462	30 000	-4 500	32 962	11 087	33,6%	-	33,6%
Travaux non individualisables	33 978	290 000	24 486	348 464	168 927	48,5%	126 843	84,9%
Vidéo protection	157 815	100 000	-	257 815	172 464	66,9%	83 119	99,1%
Travaux dans les cimetières	-	17 260	1 214	18 474	6 142	33,2%	8 241	77,9%
Réseaux assainissement Eau potable	10 303	43 000	-3 366	49 937	16 678	33,4%	822	35,0%
Bornes fontaines potables, système arrosage, ...	-	10 000	500	10 500	-	0,0%	10 474	99,8%
Eclairage public	31 301	45 000	-5 000	71 301	35 434	49,7%	6 822	59,3%
Travaux fontaines	-	15 000	-500	14 500	-	0,0%	5 567	38,4%
Gestion urbaine de proximité	64 669	100 000	-968	163 701	126 635	77,4%	11 654	84,5%
Aires de jeux – Mobilier urbain – Cours d'écoles	3 023	45 000	-4 394	43 629	36 273	83,1%	7 357	100,0%
Travaux espaces verts	48 269	50 000	15 797	114 066	87 367	76,6%	20 916	94,9%
Terrain de sport	-	20 000	-7 789	12 211	4 555	37,3%	7 656	100,0%
Gros travaux sur patrimoine actuel	226 891	1 156 000	87 243	1 470 133	1 026 996	69,9%	271 223	88,3%
Stade Nautique	10 133	138 000	4 000	152 133	148 832	97,8%	361	98,1%
Gymnase Delaune	2 328	-	558	2 886	2 294	79,5%	592	100,0%
GS PV Couturier	214 430	736 000	-	950 430	862 234	90,7%	46 256	95,6%
Opération La luire	-	150 000	-	150 000	13 635	9,1%	134 000	98,4%
Réinstallations transitoires à minima des services municipaux	-	126 000	-	126 000	-	0,0%	7 330	5,8%
Ecole Maternelle Jean Moulin	-	-	82 684	82 684	-	0,0%	82 684	100,0%
Centre de vacances Le Grand Travers	-	6 000	-	6 000	-	0,0%	-	0,0%
Subventions d'équipement -	55 170	50 000	-	105 170	71 288	67,8%	6 908	74,4%
Campagne Mur / Mur 2	55 170	50 000	-	105 170	71 288	67,8%	6 908	74,4%
Opérations nouvelles	22 368	74 520	134 000	230 888	140 955	61,0%	56 144	85,4%
Centre permanent du graphisme / Maison des associations	4 630	21 520	-	26 150	10 149	38,8%	-	38,8%
Études urbaines et réserves foncières	17 738	53 000	112 000	182 738	115 926	63,4%	56 144	94,2%
Étude faisabilité Photovoltaïque	-	-	22 000	22 000	14 880	67,6%	-	67,6%
Programme de renouvellement urbain Village Sud	1 728 227	566 000	24 872	2 319 099	1 699 694	73,3%	620 024	100,0%
Programme de renouvellement urbain – Villeneuve	11 268	155 067	-19 000	147 335	73 155	49,7%	23 132	65,4%
Programmes d'aménagement urbain	24 571	2 281 316	-287 952	2 017 935	93 373	4,6%	52 679	7,2%
Attribution de compensation d'investissement	-	207 855	-	207 855	207 855	100,0%	-	100,0%
Total dépenses d'équipement	2 868 516	6 943 530	-193 833	9 618 214	4 940 367	51,4%	2 029 210	72,5%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 803 444 € et sont composées des dépenses d'équipement, du remboursement du capital de la dette et de diverses dépenses financières (remboursement taxe d'aménagement et plan de relance du FCTVA).

En €	CA 2018
Dépenses d'équipement	4 940 367
Dépenses financières – Remboursement du capital de la dette	4 416 044
Autres Dépenses financières	447 033
Total des dépenses réelles d'investissement (A)	9 803 444

Plan de financement des dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette est financé en partie par l'épargne brute, la différence correspond à l'épargne nette.

En €	CA 2018
Epargne brute	3 730 423
Dépenses financières – Remboursement du capital des emprunts (B)	4 416 044
Epargne nette	-685 621
Reste à financer (C=A-B)	5 387 400

Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Le montant des ressources propres intègre l'épargne nette négative pour -685 621 €, le solde d'exécution reporté N-1 pour -1 153 243 €, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 123 923 euros, la taxe d'aménagement (TA) sur les permis de construire antérieurs au 1 janvier 2015 pour 223 334 euros, les produits des cessions pour 1 054 322 €, la dette récupérable versée par la Métropole pour 973 879 € et le remboursement par l'EPFL-D du tènement de la SCI ER pour 366 448. Les ressources propres s'élèvent à 3 381 063 €.

En €	CA 2018
Epargne nette	-685 621
Solde d'exécution négatif reporté N-1	-1 153 243
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 478 021
FC TVA et taxe d'aménagement	1 347 257
Produit des cessions	1 054 322
Dette récupérable Métropole	973 879
Remboursement EPFL-D tènement SCI ER	366 448
Ressources financières propres (D)	3 381 063
Reste à financer (E=C-D)	2 006 337

Les autres financements correspondent aux recettes co-financeurs pour 2 527 574 €, à l'enveloppe d'emprunt contractée pour 1 341 900 € et des recettes diverses pour 41 548 €.

En €	CA 2018
Recettes co-financeurs	2 527 574
Emprunt	1 341 900
Recettes diverses	41 548
Total de autres financements (F)	3 911 022
Reste à financer (E=C-D)	2 006 337
Solde du financement des dépenses réelles d'investissement (G=F-E)	1 904 685

Ce solde de 1,9M€ va permettre d'augmenter et donc de reconstituer le fonds de roulement.

Les subventions d'investissement reçues des co-financeurs soit 2 527 574 €

se ventilent, par financeurs, comme suit :

L'État, le montant des participations s'élève globalement à 678 212 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud pour 487 333 €, le fonds de soutien aux investissements pour 178 879 € et la vidéo protection pour 12 000 €.

La Région, le montant des participations s'élève globalement à 899 997 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud pour 762 385 € et la gestion urbaine de proximité pour 137 612 €.

Le Département, le montant des participations s'élève globalement à 566 359 € avec :

Le programme de renouvellement urbain village sud pour 340 051 €, la dotation territoriale sur l'école Paul Vaillant Couturier pour 145 050 € et l'ADAP pour 81 258 €.

La Métropole, le montant des participations s'élève globalement à 117 859 € en totalité sur le programme de renouvellement urbain village sud.

La Caisse d'allocations familiales, le montant des participations s'élève globalement à 195 147 € en totalité sur le programme de renouvellement urbain village sud.

Les bailleurs sociaux, le montant des participations s'élève globalement à 70 000 € avec : la vidéoprotection pour 50 000 € et la réhabilitation pour 20 000 €.

Les cessions :

s'élèvent à 1 054 322 € et se décomposent comme suit :

- Vente parcelle à la SCI CEFY pour 136 000 € - Parcelle de terrain à bâtir à vocation économique, cadastrée AZ 91, d'une superficie de 7412 m², située rue des 120 Toises, pour la construction d'un bâtiment industriel
- Vente parcelle à la SCI 120 toises (Loiodice) pour 86 250 € - Parcelle de terrain à bâtir à vocation économique cadastré AZ 86 AZ 89, d'une superficie de 1150 m², située 1 allée des 120 Toises, pour la construction d'un bâtiment industriel
- Vente parcelle 120 toises à SCI les 120 Toises (Mure) pour 123 900 € - Parcelle de terrain à bâtir à vocation économique cadastré AZ 87 AZ 90, d'une superficie de 1652 m², située 1 allée des 120 Toises, pour la construction d'un bâtiment industriel
- Vente parcelle à Isère Habitat pour 500 000 € (1er acompte) - Parcelle de terrain à bâtir cadastrée AZ 72, située « Les 120 Toises » d'une superficie de 5077 m², en vue de la réalisation d'une opération de logements
- Vente parcelle au Centre de Santé Communautaire pour 200 000 € - Parcelle de terrain à bâtir, cadastré AP 522 d'une superficie de 899 m², rue Denis Papin, pour la construction d'un centre de santé
- Vente de véhicules pour 8 172 €.

L'emprunt d'équilibre

la ville a financé ses investissements en ayant recours à deux emprunts, pour 1 341 900 euros auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations).

Les recettes diverses

Elles correspondent à une avance versée sur un marché public pour 14 748 euros et des remboursements de cautions pour 26 800 euros.

La variation du fonds de roulement

Le financement des investissements étant supérieur aux dépenses d'équipement, le fonds de roulement est donc reconstitué à hauteur de 1 904 685 €.

5 – L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2018 la dette de la ville d'Échirolles est composée de 50 contrats pour un encours de 50 588 805 euros.

En tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 45 002 868 euros.

En 2018, la ville s'est désendettée à hauteur de 3 074 144 euros avec un recours à l'emprunt à 1 341 900 euros et un remboursement de 4 416 044 euros de capital de dette.

L'enveloppe d'emprunt contractée en 2018 correspond à deux contrats auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations):

- Un contrat pour la Salle Polyvalente Navis-Immeuble Rayon Vert à hauteur de 804 000 € sur 20 ans dont 536 000 € à taux fixe de 1,62% et 268 000 € sur Livret A + 1%
- Un contrat pour le Restaurant Vaillant Couturier à hauteur de 537 900 € sur 20 ans dont 360 500 € à taux fixe de 1,62% et 177 400 € sur Livret A + 1%

Pour la huitième année consécutive la ville poursuit sa politique de désendettement ce qui a permis de réduire l'encours de dette et de le ramener au 31 décembre 2018 à 50,5M€ contre 65,7M€ en 2010 soit -15,2M€.

Depuis 2015, l'encours de dette de la ville comprend 2 parties (graphique sur l'évolution du capital et de l'encours de dette) . La première correspond à la dette remboursée 100% par la ville et la seconde à la dette financée par remboursement de dette récupérable en provenance de la métropole suite au transfert de la compétence « Voirie ».

Rappel du principe du transfert d'emprunt

Le mécanisme proposé vise à prendre en compte le fait que la commune d'Échirolles a financé ses investissements de voirie très majoritairement par de l'emprunt. Elle possède donc un encours conséquent de dette lié aux exercices passés de cette compétence. Cet encours est reconstitué et mis à la charge de la métropole qui impute de ce fait son coût (la charge des intérêts) dans l'évaluation du transfert de charges. Ainsi la commune reçoit de la métropole le remboursement des annuités relatives à cet emprunt reconstitué et ce jusqu'à l'extinction de cet encours. Parallèlement, le prélèvement sur l'AC est majoré du coût annuel fixe des intérêts ce qui permet à la métro de financer le remboursement des frais financiers à la commune d'une part et le financement des frais financiers des emprunts souscrits par elle à partir du 1^{er} janvier 2015 pour l'exercice de cette même compétence d'autre part.

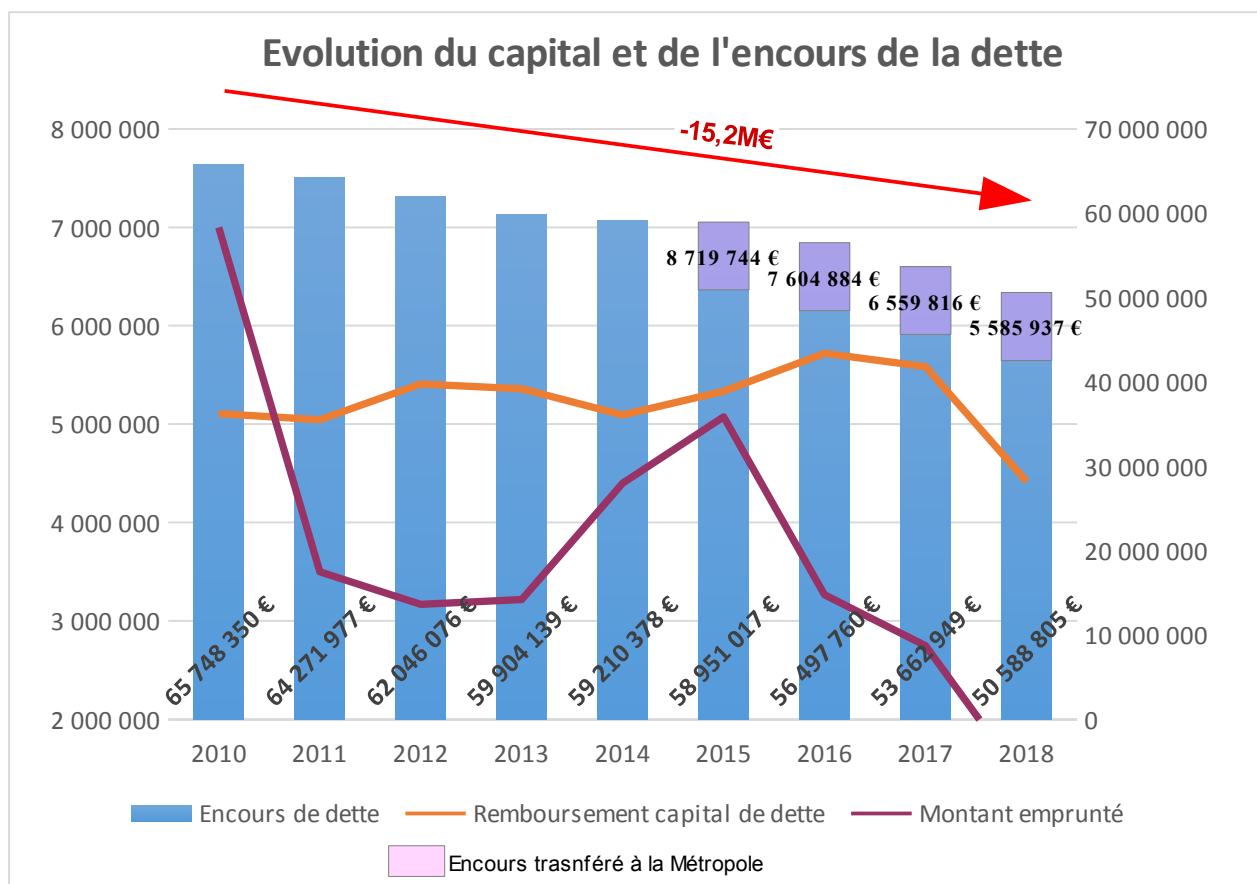
Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans avec une dernière échéance en 2029.

La Métropole a remboursé à la commune en 2018 la part intérêt de 131 196 euros en section de fonctionnement et la part capital de 973 879 euros en section d'investissement.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

L'encours de la dette et son évolution



Le tableau ci-dessous retrace depuis 2011 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

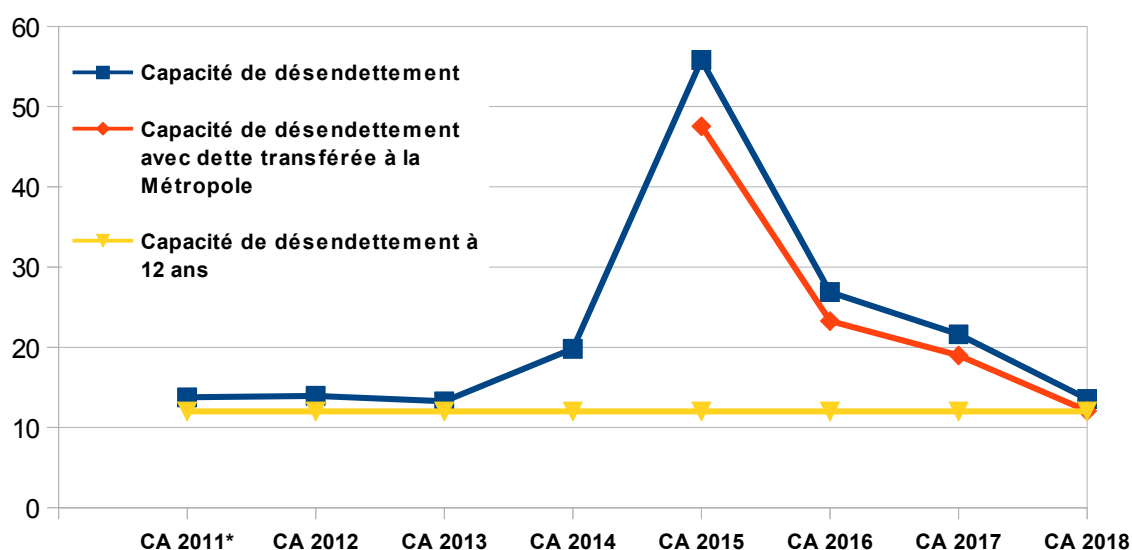
La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était anticipée. Elle est directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État.

En €	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Montant emprunté	3 500 000	3 168 000	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900
Remboursement du capital de la dette**	5 043 873	5 393 901	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044
Encours de la dette au 31 décembre	64 271 977	62 046 076	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805
Encours avec dette transférée à la Métropole					50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 868
Évolution de l'encours	-1 476 373	-2 225 901	-2 141 937	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144
Épargne brute hors cessions	4 672 590	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423
Capacité de désendettement	13,76	13,95	13,27	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole					47,54	23,26	18,98	12,06

* les données de la colonne 2011 incluent un retraitement comptable de 67 500 €

** la ligne remboursement du capital de la dette ne tient pas compte de la dette Métro ex Sivom Eaux pluviales (fin en 2015)

Evolution de la capacité de désendettement de 2010 à 2018 en année et au 31/12

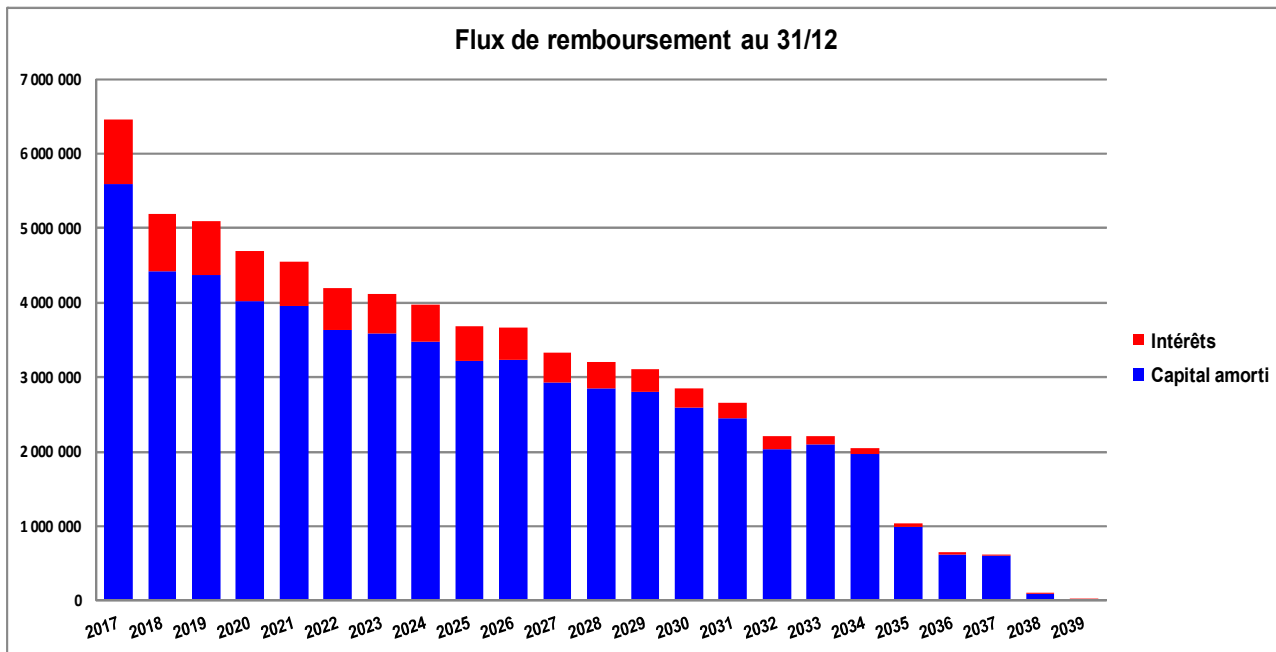


L'annuité de la dette

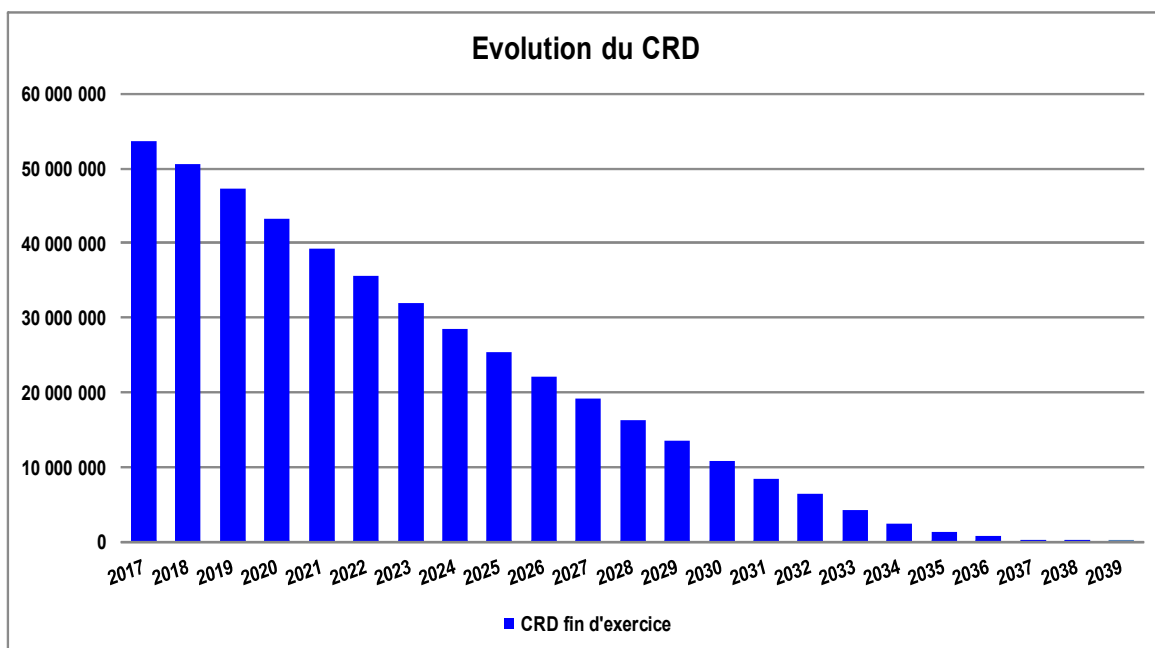
En 2018, l'annuité s'est élevée à 5 188 098 euros répartie à hauteur de 772 054 euros de remboursement des intérêts (hors intérêts courus non échus – ICNE), et à 4 416 044 euros de remboursement du capital.

Évolution de l'annuité

L'annuité de 2018 (capital + intérêts) est en diminution par rapport à 2017. Ceci est dû à l'extinction de cinq anciens contrats à taux fixes élevés (taux compris entre 3,69 % et 5,62 %). Cela a permis à la Ville de dégager des marges de manœuvres en capital à partir de 2018.

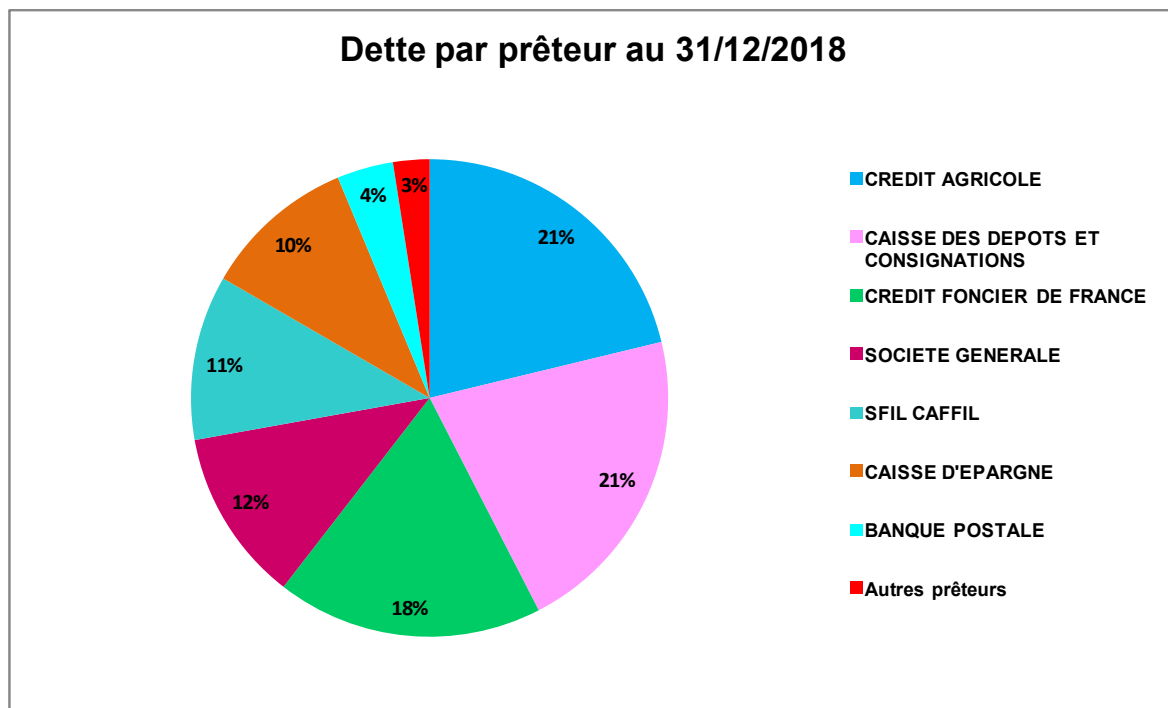


Le profil d'extinction de la dette



La dette de la ville s'éteint en 2039 sans contractualisation de nouveaux emprunts. Ce schéma permet de constater une extinction linéaire de la dette. La Ville aura remboursé la moitié de son encours en 2027.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs



Au 31/12/2018, la répartition par prêteur montre une grande diversité de partenaires dans l'encours de la ville. 60% de l'encours repose sur trois établissements, le Crédit Agricole pour 21%, la CDC (Banque des Territoires) pour 21% et le Crédit foncier de France pour 18%.

La structure de la dette

Cette répartition entre taux variables et taux fixes permet à la ville de bénéficier des conditions de marché favorables.

La ville continue à sécuriser son stock de dette en contractant de nouveaux contrats à taux fixe à durée partielle ou totale en fonction des conditions de marché. Ces emprunts, dont le coût en intérêts est connu, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette. A contrario, elle ne permet pas de profiter d'une baisse des taux.

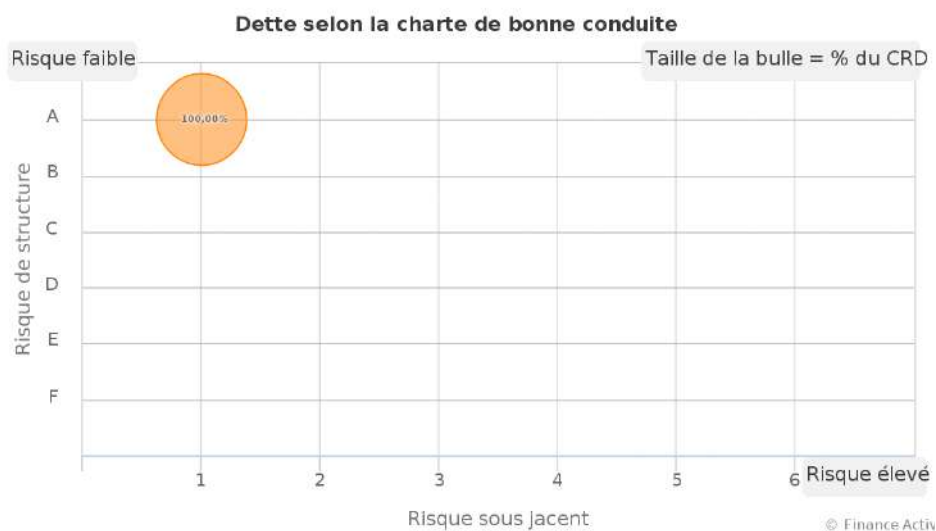
La part de taux variable 39 % hors Livret A permet quant à elle de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

La ville ne possède pas de dette structurée.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	19 955 637	39,45%	2,79%
Fixe à phase	1 900 000	3,76%	0,66%
Variable	19 604 760	38,75%	0,12%
Livret A	9 128 408	18,04%	1,44%
Ensemble des risques	50 588 805	100,00%	1,43%
<i>Etat généré au 31/12/2018</i>			

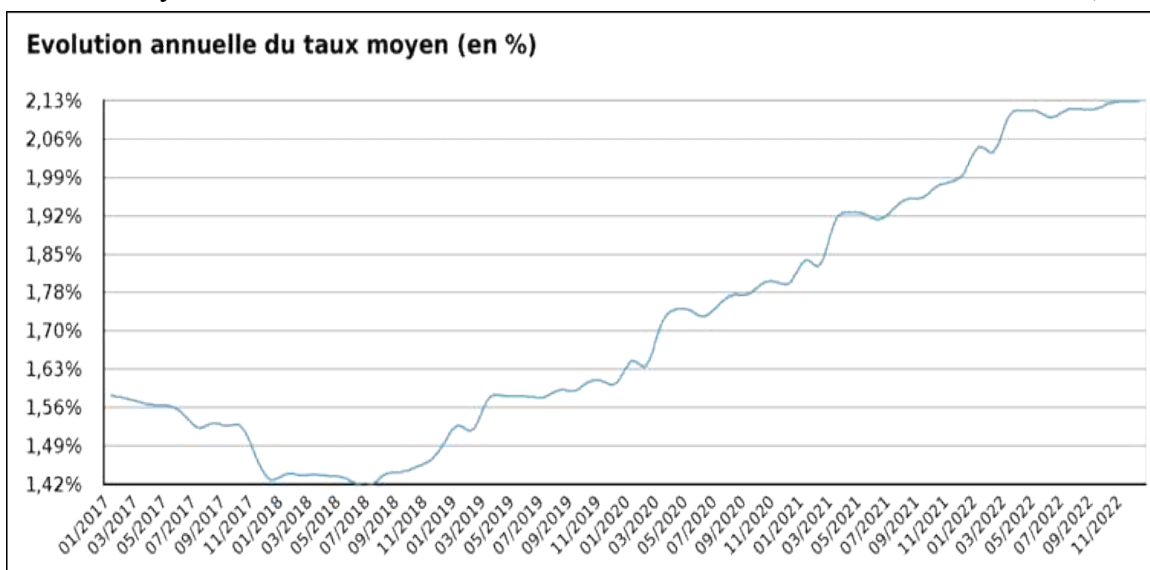
La classification des risques

La part de la dette 1A (produits non structurés – sans risque) de la dette de la ville représente 100 %



Évolution du taux moyen

Le taux moyen de la dette d'Échirolles se stabilise entre 2017 et 2018 à hauteur de 1,43 %



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du centre ville, le budget annexe intègre, en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières et, en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires comprenant la réalisation de voiries nouvelles financées par une subvention du budget principal de la ville.

En 2018 et pour la troisième année le résultat global de clôture de l'exercice est négatif à hauteur de -310 119,89 euros. Cette situation est due à la non réalisation d'une vente de charges foncières sur l'îlot 27 de la Zac Centre2.

- **Section de fonctionnement**

- les recettes réelles pour 1 200 € correspondent à la régularisation comptable d'un rattachement.
- les dépenses réelles pour 41 434 € correspondent à une mission de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement cycles de l'avenue des FTPF, à des travaux sur le carrefour Carmagnole / FTPF et des travaux de VRD sur l'îlot 27.

Soit un résultat de la section de fonctionnement déficitaire de 40 234 euros

- **Section d'investissement**

Les mouvements comptables de la section d'investissement sont :

- aucune recette réelle d'investissement
- en dépenses réelles, la reprise du résultat déficitaire de 2017 pour 269 885 €

Soit un résultat de la section d'investissement déficitaire de 269 885 euros

En cumulant le résultat de la section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement, le résultat global 2018 est déficitaire de 310 119 euros. Ce déficit est expliqué par une vente de charges foncières sur l'îlot 27 en cours de réalisation.

ANNEXE - État de la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					85 800 055,03									
1641 Emprunts en euros (total)					64 569 237,41									
299	SFIL CAFFIL	07/07/1998	01/12/1998	01/02/2002	1 600 714,68	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	5,900	EUR	A	P	O	A-1
314	CNRACL	11/05/1999	11/05/1999	27/06/2002	304 898,03	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,430	EUR	A	P	O	A-1
331	SFIL CAFFIL	17/12/1999	24/11/2000	01/06/2007	1 524 490,17	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)) + 0.25	4,280	4,280	EUR	T	P	O	A-1
340	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	966 283,00	V	Livret A	3,000	3,000	EUR	A	P	O	A-1
341	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	154 888,00	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200	EUR	A	X	O	A-1
344	SFIL CAFFIL	21/12/2000	20/12/2002	01/01/2005	1 400 000,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.19 sur TAM(Postfixé)) + 0.19	2,290	2,290	EUR	A	C	O	A-1
346	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2003	12/03/2003	01/03/2004	404 050,00	V	Livret A + 0.25	3,250	3,250	EUR	A	X	O	A-1
347	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	25/08/2003	01/09/2004	1 500 000,00	V	Euribor 12 M-Floor -0.11 sur Euribor 12 M + 0.11	2,410	2,470	EUR	T	C	O	A-1
352	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	24/12/2003	01/12/2004	430 000,00	V	Euribor 12 M-Floor -0.11 sur Euribor 12 M + 0.11	2,440	2,460	EUR	T	C	O	A-1
355	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/06/2004	18/10/2004	01/08/2005	129 700,00	V	LEP + (-0.05)	4,200	4,200	EUR	A	X	O	A-1
357	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	21/12/2004	01/03/2005	538 572,48	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,850	EUR	T	P	O	A-1
358	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/07/2004	21/12/2004	01/03/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	P	O	A-1
360	CREDIT AGRICOLE	28/06/2004	27/12/2004	29/03/2005	1 250 000,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,820	EUR	T	C	O	A-1
364	CREDIT AGRICOLE	28/06/2004	20/12/2005	01/06/2006	5 800 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,710	EUR	A	C	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
367	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/07/2004	31/12/2007	02/01/2009	11 000 000,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.23 sur TAM(Postfixé)) + 0.23	4,350	4,350	EUR	A	C	O	A-1
368	CREDIT AGRICOLE	26/08/2004	26/08/2008	26/08/2009	950 000,00	F	Taux fixe à 5.19 %	5,190	5,270	EUR	A	X	O	A-1
373	SFIL CAFFIL	05/12/2006	27/12/2007	01/04/2008	825 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM(Postfixé)	4,150	4,210	EUR	T	C	O	A-1
374	SFIL CAFFIL	05/12/2006	29/12/2009	01/01/2011	1 925 000,00	V	Euribor 01 M + 0.0315-Floor -0.0315 sur Euribor 01 M	0,510	0,520	EUR	A	P	O	A-1
377	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	27/12/2007	27/12/2008	825 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.04)-Floor -0.04 sur TAM(Postfixé)	4,160	4,160	EUR	A	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	30/04/2009	30/06/2009	5 925 000,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,770	3,890	EUR	T	C	O	A-1
384	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	01/12/2009	29/12/2010	417 500,00	V	(Euribor 01 M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 01 M	0,490	0,500	EUR	A	C	O	A-1
399	SFIL CAFFIL	30/11/2010	06/01/2011	01/05/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,860	EUR	T	P	O	A-1
408	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	1 070 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
409	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	26/12/2012	01/01/2016	2 098 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
410	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/10/2013	17/10/2013	01/11/2016	1 412 010,00	V	Livret A + 0.6	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
411	CAISSE D'EPARGNE	29/11/2013	29/11/2013	25/03/2014	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,920	3,980	EUR	T	P	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/12/2013	20/12/2013	01/04/2016	981 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
413	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/06/2014	26/06/2014	01/11/2015	1 300 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
414	BANQUE POSTALE	19/09/2014	04/11/2014	01/03/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.58 %	2,580	2,610	EUR	T	P	O	A-1
415	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/11/2014	30/11/2014	01/12/2017	3 800 000,00	V	Livret A + 0.6	1,600	1,600	EUR	A	P	O	A-1
416	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014	23/12/2014	25/06/2018	1 500 000,00	V	(Euribor 03 M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,210	1,230	EUR	T	P	O	A-1
417	BANQUE POSTALE	19/12/2014	10/02/2015	01/06/2015	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	1,920	EUR	T	P	O	A-1
418	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2015	25/01/2016	25/04/2016	955 000,00	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	2,000	EUR	T	P	O	A-1
419	SFIL CAFFIL	09/10/2015	01/01/2016	01/01/2017	3 040 231,05	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,360	EUR	A	C	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
424	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	25/10/2017	25/01/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	C	O	A-1
425	CREDIT AGRICOLE	14/06/2017	27/06/2017	27/08/2017	750 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.08)-Floor -0.08 sur Euribor 03 M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
426-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	536 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,620	EUR	T	P	O	A-1
426-2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	268 000,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	T	P	O	A-1
427-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	360 500,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,620	EUR	T	P	O	A-1
427-2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	177 400,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	T	P	O	A-1
428	CAISSE D'EPARGNE	31/01/2018	25/02/2019	25/05/2019	1 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,360	0,370	EUR	X	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					21 230 817,62									
330	CAISSE D'EPARGNE	28/12/1999	28/12/1999	31/12/2000	2 286 735,26	V	(T4M(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M(Postfixé)	3,210	3,310	EUR	A	C	O	A-1
365	DEXIA CL	28/12/2005	01/12/2006	01/08/2007	4 550 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM(Postfixé)	3,620	3,670	EUR	A	P	O	A-1
395	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	29/12/2010	15/03/2011	2 100 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	1,410	1,440	EUR	T	P	O	A-1
396	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	14/10/2010	17/12/2012	3 900 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	1,380	1,410	EUR	A	P	O	A-1
397	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	16/11/2010	17/12/2012	1 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	1,450	1,480	EUR	A	P	O	A-1
407	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/11/2010	30/12/2011	30/03/2012	2 750 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 03 M	1,850	1,890	EUR	T	P	O	A-1
422	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	21/11/2016	15/03/2018	1 900 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,090	0,090	EUR	T	C	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
423	SOCIETE GENERALE	21/12/2000	30/06/2016	29/12/2016	2 744 082,36	F	Taux fixe à 0.24 %	0,240	0,240	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					810 191,21									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					810 191,21									
315	IRCANTEC	31/03/1999	25/06/1999	25/07/2003	52 442,46	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,500	EUR	A	P	O	A-1
317	Caisse Nationale Organic	30/09/1998	15/04/1999	15/04/2002	121 959,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
349	C.R.A.M.	21/04/1997	31/10/1998	31/10/2003	436 101,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
354	C.R.A.M.	11/12/2000	31/10/2003	31/10/2004	32 187,78	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
405	Caisse Allocations Familiales	23/10/2009	01/04/2011	30/06/2012	67 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
420	Caisse Allocations Familiales	20/01/2015	30/06/2016	30/06/2017	100 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Total général					86 610 246,24									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		50 407 854,80					4 358 199,00	771 778,04	0,00	158 278,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		37 750 541,35					3 119 924,40	647 567,66	0,00	153 956,19
299	N	0,00	A-1	499 242,21	4,08	F	Taux fixe à 5.9 %	5,880	83 796,77	34 399,30	0,00	26 918,86
314	N	0,00	A-1	20 610,37	0,49	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	19 926,87	1 390,43	0,00	359,36
331	N	0,00	A-1	237 390,93	1,92	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)) + 0.25	0,000	109 316,86	0,00	0,00	0,00
340	N	0,00	A-1	224 780,02	3,33	V	Livret A	0,750	55 153,10	2 099,50	0,00	1 119,22
341	N	0,00	A-1	35 811,52	3,33	V	Livret A + 1.2	1,950	9 037,70	874,56	0,00	463,61
344	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.19 sur TAM(Postfixé)) + 0.19	0,000	93 333,38	0,00	0,00	0,00
346	N	0,00	A-1	118 210,93	4,17	V	Livret A + 0.25	1,000	22 944,60	1 411,56	0,00	981,81
347	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	TAM(Postfixé)-Floor -0.18 sur TAM(Postfixé) + 0.18	0,000	75 000,00	0,00	0,00	0,00
352	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.18)-Floor -0.18 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	28 666,71	0,00	0,00	0,00
355	N	0,00	A-1	9 035,84	0,58	V	LEP + (-0.05)	1,200	9 196,55	218,79	0,00	44,88
357	N	0,00	A-1	46 168,93	0,92	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	44 455,14	2 815,22	0,00	141,33
358	N	0,00	A-1	85 457,00	0,92	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	82 326,07	5 143,16	0,00	258,15
360	N	0,00	A-1	83 333,39	0,99	F	Taux fixe à 3.71 %	3,750	83 333,32	5 090,51	0,00	34,35
364	N	0,00	A-1	2 209 530,00	7,42	F	Taux fixe à 3.66 %	3,700	276 190,00	92 240,93	0,00	47 847,37

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
367	N	0,00	A-1	7 149 698,93	18,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.18 sur Euribor 12 M) + 0.18	0,010	376 299,94	5 112,45	0,00	0,00
368	N	0,00	A-1	117 156,92	8,65	F	Taux fixe à 5.19 %	5,250	10 021,98	6 673,92	0,00	2 128,15
373	N	0,00	A-1	470 250,00	14,00	V	TAM(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM(Postfixé)	0,000	33 000,00	0,00	0,00	0,00
374	N	0,00	A-1	1 335 578,58	16,00	V	TAG 01 M(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAG 01 M(Postfixé)	0,000	75 003,91	0,00	0,00	0,00
377	N	0,00	A-1	446 875,00	12,99	V	(TAM(Postfixé) + 0.04)-Floor -0.04 sur TAM(Postfixé)	0,000	34 375,00	0,00	0,00	0,00
380	N	0,00	A-1	3 385 714,29	13,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,810	260 439,56	136 341,78	0,00	0,00
384	N	0,00	A-1	246 704,57	12,99	V	(Euribor 01 M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 01 M	0,000	18 977,27	0,00	0,00	0,00
399	N	0,00	A-1	388 425,24	7,08	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	49 611,94	7 760,82	0,00	1 177,69
408	N	0,00	A-1	724 374,15	8,33	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	64 138,37	35 561,91	0,00	21 688,77
409	N	0,00	A-1	1 748 333,32	14,00	V	Livret A + 0.6	1,350	116 555,56	25 176,00	0,00	23 536,94
410	N	0,00	A-1	1 199 693,44	14,83	V	Livret A + 0.6	1,350	71 723,31	17 164,13	0,00	2 654,32
411	N	0,00	A-1	875 015,39	9,98	F	Taux fixe à 3.92 %	3,910	70 164,11	36 028,01	0,00	476,40
412	N	0,00	A-1	846 112,50	17,00	V	Livret A + 1	1,730	49 050,00	15 243,76	0,00	3 636,83
413	N	0,00	A-1	1 088 750,00	16,58	V	Livret A + 1	1,730	65 000,00	19 635,67	0,00	3 102,31
414	N	0,00	A-1	769 833,45	10,92	F	Taux fixe à 2.58 %	2,570	59 780,00	20 828,76	0,00	1 599,97
415	N	0,00	A-1	3 421 635,56	15,92	V	Livret A + 0.6	1,350	190 450,64	48 763,16	0,00	3 721,03
416	N	0,00	A-1	1 412 485,93	11,23	V	(Euribor 03 M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 03 M	1,140	87 514,07	16 935,04	0,00	266,02
417	N	0,00	A-1	1 164 186,61	11,17	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	91 909,30	23 335,74	0,00	1 791,23
418	N	0,00	A-1	845 060,17	17,07	F	Taux fixe à 1.99 %	1,980	40 674,20	17 323,84	0,00	3 036,35
419	N	0,00	A-1	2 720 206,73	16,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	160 012,16	36 902,78	0,00	2 958,22
424	N	0,00	A-1	1 900 000,00	18,82	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	100 000,00	12 952,50	0,00	2 264,17

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
425	N	0,00	A-1	611 414,60	8,24	V	(Euribor 03 M + 0.08)-Floor -0.08 sur Euribor 03 M	0,000	74 110,84	0,00	0,00	0,00
426-1	N	0,00	A-1	524 592,48	19,42	F	Taux fixe à 1.62 %	1,600	11 407,52	7 838,46	0,00	680,47
426-2	N	0,00	A-1	262 370,90	19,42	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A (Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,730	5 629,10	4 231,82	0,00	367,47
427-1	N	0,00	A-1	352 827,59	19,42	F	Taux fixe à 1.62 %	1,600	7 672,41	5 271,95	0,00	457,67
427-2	N	0,00	A-1	173 673,86	19,42	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A (Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,730	3 726,14	2 801,20	0,00	243,24
428	N	0,00	A-1	0,00	20,15	V	(Euribor 03 M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		12 657 313,45					1 238 274,60	124 210,38	0,00	4 322,08
330	N	0,00	A-1	167 693,90	1,00	V	(T4M(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M(Postfixé)	0,000	152 449,02	0,00	0,00	0,00
365	N	0,00	A-1	1 042 730,28	2,58	V	(TAM(Postfixé) + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM(Postfixé)	0,000	331 543,45	0,00	0,00	0,00
395	N	0,00	A-1	2 026 237,13	15,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,080	16 551,60	1 578,51	0,00	70,13
396	N	0,00	A-1	3 133 563,39	15,96	F	Taux fixe à 3.39 %	3,430	126 148,03	112 652,91	0,00	4 131,08
397	N	0,00	A-1	803 477,79	15,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,080	32 345,65	647,83	0,00	27,81
407	N	0,00	A-1	1 900 374,69	13,00	V	(Euribor 03 M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 03 M	0,140	128 186,82	2 709,38	0,00	7,97

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
422	N	0,00	A-1	1 753 848,00	11,96	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 03 M	0,080	146 152,00	1 428,32	0,00	60,70
423	N	0,00	A-1	1 829 388,27	5,99	F	Taux fixe à 0.24 %	0,240	304 898,03	5 193,43	0,00	24,39
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		180 950,63					57 844,57	275,61	0,00	60,38
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		180 950,63					57 844,57	275,61	0,00	60,38
315	N	0,00	A-1	4 004,98	0,57	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3 869,61	275,61	0,00	60,38
317	N	0,00	A-1	18 293,89	2,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 097,96	0,00	0,00	0,00
349	N	0,00	A-1	87 221,76	3,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	21 805,00	0,00	0,00	0,00
354	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 145,00	0,00	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 642,00	0,00	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	71 430,00	4,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 285,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		50 588 805,43					4 416 043,57	772 053,65	0,00	158 338,65

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.